



Vol. XLV, No 27 / 2 juillet 1973

LES AFFAIRES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

635 EST. HENRI-BOURASSA, MONTREAL 357.

5 cents.

Sous couvert d'écologie

Qui glisse subrepticement son doigt dans les turbines de la Baie James?

par Alain Gerbier

Au siècle dernier, le chemin de fer qui s'aventurait sur la prairie était en butte à toutes sortes de raileries. Pour déjouer les spéculations, et contourner les esprits retors, il lui fallut bien souvent emprunter des chemins de traverses...

Les temps n'ont, hélas, guère changé...

Les indiens n'attaquent plus les locomotives... Seuls ou en groupe, ils bénéficient d'un tarif préférentiel... Désormais, ils s'en prennent aux barrages hydro-électriques (moins mobiles et plus faciles à encercler!)

Comme par le passé, les spéculateurs déçus se font les opposants inconditionnels de toute forme de progrès et les politiques cherchent à préserver des terrains d'élection privilégiés. Le calcul gouverne tous les rapports. Le racisme est circonstanciel: les grands sont mauvais, les petits sont méchants et tous les moyens sont bons...

Pour faire face à ses assaillants, le progrès continue d'avancer à reculons!

Cependant, aujourd'hui, pour camoufler le tout, l'écologie prête son concours...

Seule l'écologie buissonnière est sincère! L'écologie ne fait pas le moine! Elle n'est qu'un rideau d'arbres qui pudiquement dissimule "une forêt en marche". Mais... la forêt ne marche pas seule. Pour la mouvoir et l'émouvoir, il convient — comme de coutume — de déposer une "petite" aumône dans chaque tronc.

"Soyez bénis, un éventuel échec du projet de la Baie James vous le rendra..."

"SOUS-TRAITANCE"

Les adversaires inavoués du projet sont difficiles à identifier. Pour des motifs et des intérêts souvent divergeants ils agissent par Comité de défense interposé. La Cause singulière est noble. Les causes (profondes) le sont moins.

Que le Comité de défense de la Baie James se défende de cette "infiltration" ne surprend pas. C'est précisément l'extrême discrétion des "généreux donateurs" qui intrigue.

Que l'on remette en mémoire les propos de Colin Caldwell rapportés le 21 juillet dernier par Pierre O'Neil du Devoir et les "défenseurs" (en l'occurrence Solange Vincent) rétorquent que leur ex-confrère n'était "qu'un immigré américain de passage"... (?) ... un "touriste" bavard:

"Interrogé par les journalistes,

le porte-parole du Comité s'est refusé à dévoiler les sources de financement de ce nouvel organisme. Il affirme que la bonne marche du Comité compte essentiellement sur les dons de particuliers. Dans un second temps, il reconnaît enfin que le par des compagnies intéressées à participer au projet de la Baie James mais rejetées par le gouvernement. Ces cas, précise-t-il, sont étudiés au mérite..."

LA LOI DU SILENCE

La coutume veut que les bonnes oeuvres entourent les dons et leurs sources d'un "anonymat-tu-vu" de bon aloi...

Qu'ici, les offrandes soient enveloppées de mystère reste plausible. Il est logique que le Comité veuille protéger son environnement... Mais qu'il prétende survivre avec les seuls revenus avoués demeure assez indigeste.

La trésorière du groupe aligne quelques chiffres: Depuis un an, le Comité a reçu \$4,000 du gouvernement fédéral pour défrayer le coût des traductions lors des audiences; le 25 janvier dernier, il a reçu une bourse de \$2,500 de la fondation White Hall; un groupe d'écologistes lui a offert \$1,000. "Les dons de particuliers ne représentent que quelques centaines de dollars..."

\$3,144 de loyer (suite 202 au 2050 boulevard de Maisonneuve), location et appels téléphoniques, impression de communiqués etc. Le Comité doit supporter bon nombre de frais... Des revenus insuffisants? — Non... Quelque tare rétablirait-elle l'équilibre du budget?

Il est difficile de douter de la sincérité première de l'armée pour le salut de la Baie James. Il faut néanmoins admettre que, prisonniers de leur idéologie, la mauvaise foi les pousse aux prédictions les plus fantasmagoriques.

Le 5 mai dernier, Max Grés Louis a, sur les ondes de CKVL, annoncé le déluge: "Vous savez qu'on va noyer 310,000 milles carrés" a-t-il dit. Pareille affirmation ne peut manquer de surprendre lorsqu'elle vient de quelqu'un qui sait pertinemment que seuls 2492 milles carrés seront inondés.

Qui a mis une plume à son chapeau? Qui se retranche derrière le Comité de défense et la protection de l'écologie? Qui, sous couvert du respect de l'environnement, défend ses propres revenus? Bref, qui verrait ses intérêts menacés par la réalisation du projet de la Baie James?

Le développement du territoire va bouleverser la physionomie politique du Québec. Pour les fédéralistes, la menace de l'indépendance prend une toute autre dimension. La population québécoise est concentrée dans le sud de la province; le nord n'est encore qu'un vaste désert. Le développement de la Baie James va faire naître un nouveau pôle d'attraction et permettre aux québécois de contrôler la région. Les indiens sous législation fédérale vont petit à petit être intégrés. Le raisonnement: "Si nous ne pouvons faire le Canada par le sud, faisons-le par le nord" perd soudain toute sa validité.

Mais — de façon plus immédiate et plus concrète — davantage que les politiques, ce sont les hommes d'affaires ontariens qui voient leurs plans menacés.

UN NOUVEL AXE

On ouvre la première route vers la Baie d'Hudson... et cette route est au Québec!

Il est facile d'imaginer qu'elles vont en être les répercussions. La présence de cette voie, d'un gabarit comparable à celui de la transcanadienne, "obligera" un éventuel gazoduc à en suivre le tracé!

L'économie canadienne changerait de bord!

Directement ou indirectement touchés par l'impact du projet, les

(Suite à la page 19)

Le rapport MacDonald: une amère déception

par Jacques Beaufort

Le soir du jeudi 28 juin, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'honorable MacDonald, nous livrait les conclusions de la longue étude de son ministère au sujet de la politique énergétique canadienne.

Pour tous ceux qui attendaient des recommandations précises concernant cette politique, le rapport MacDonald aura été une amère déception. Dès le préambule, on énonce clairement les limites relativement étroites dans lesquelles les chercheurs du ministère ont évolué. Le document présenté à la Chambre n'est ni plus ni moins qu'une honnête étude socio-économique qui pourra servir de point de départ à des discussions plus sérieuses et plus approfondies.

De profondes banalités émaillent le rapport et il est étonnant de constater le nombre de lieux communs dont se sont servis les auteurs. Comme par exemple ce rappel au climat rigoureux et à la dimension de notre pays. Mais ce n'est pas là la pire faiblesse du rapport. Ce qui frappe c'est le manque d'explications simples et rationnelles pour appuyer des théories et des chiffres que l'on semble lancer un peu au hasard. Pour ne citer que quelques-unes de ces lacunes disons que le rapport propose que d'ici l'an 2000, le Canada consommera quatre fois la production actuelle d'énergie. On nous assure aussi qu'à la même période le pétrole et le gaz naturel fourniront les 2/3 de la demande et que l'énergie nucléaire ne fournira que

la moitié de l'énergie électrique consommée soit environ 8% de l'ensemble de la consommation d'énergie au Canada.

Une autre lapalissade du rapport nous dit que nos réserves de charbon et d'uranium peuvent durer la majeure partie du 21ème siècle.

Mais le rapport dit aussi que plus de 90% de notre industrie pétrolière est en mains étrangères, plus de 73% de notre industrie houillère plus de 20% de notre production d'uranium est dans la même posture. Seule l'industrie hydro-électrique est propriété canadienne, et pour cause.

On voit dès lors les problèmes que le gouvernement devra affronter s'il poursuit son idée de former une compagnie pétrolière nationale, qui selon le gouvernement, per-

(Suite à la page 19)

Et si Brejnev sauvait le \$?

Il y a des accords qui ne se crient pas sur les toits. Et il semble bien, selon certaines sources généralement dignes de foi, que M. Brejnev et M. Nixon ne se soient pas arrêtés à des simples accords bilatéraux sur le désarmement et les échanges commerciaux entre les États-Unis et la Russie. La présence en Amérique du Nord d'experts bancaires soviétiques laisse entrevoir une dimension nouvelle à la visite russe à Washington.

Certains observateurs vont même jusqu'à dire que dans un délai très proche on verra la Russie siéger au Fonds monétaire international, et prendre part aux délibérations de la Banque mondiale.

Des experts de la grande banque commerciale Narodny de Moscou ont quitté leur siège de Londres pour venir faire sur place une étude de la situation. Faudra-t-il conclure que les Russes finiraient par concrétiser leur vieux rêve d'accéder à la puissance monétaire et économique à l'échelle du monde libre? On est encore loin de cette minute historique, mais il est certain que les américains verraient d'un très bon oeil les Russes prendre le relais au moment où le dollar est attaqué de tous côtés.

La rentrée officielle de la Russie sur l'échiquier monétaire mondial bouleversera les rapports de forces actuels. Une des conséquences presque inévitable d'un rapprochement monétaire entre les États-Unis et la Russie est le retour à une parité or. Les Russes semblent

(Suite à la page 18)

Genèse d'un protecteur de l'environnement

A l'automne de 1971, M. Terry Godsall obtenait une concession des équipements Terex à Matagami. North East Terex est une filiale de General Motors spécialisée dans les équipements lourds de construction.

M. Godsall fit rapidement l'achat d'une importante quantité de matériel à GM. Avait-il l'intention de revendre ce matériel aux contracteurs chargés de construire la route Matagami-Fort George et de faire de gros bénéfices? — Rien ne nous permet de l'affirmer formellement mais l'intention était louable...

Malheureusement, les compagnies qui obtinrent les contrats (Simard et Beaudry, Desjardins Sauriol, Kiewit, Desourdy Feroc, Miron, Francon, Bot) possédaient déjà pour la plupart, leur propre matériel. Le concessionnaire eut dès lors quelque peine à écouler son stock. Seule Bot Co., la seule compagnie ontarienne du groupe fit appel à ses services.

Se vit-il — à la suite de cette mésaventure — retirer la concession ou bien l'abandonna-t-il de son propre gré? — Peu importe.

Ce que l'on retiendra de ce fait divers, c'est que M. Godsall est devenu l'un des plus féroces opposants au projet, qu'on l'a vu hanter le cabinet du premier ministre et qu'il est désormais l'un des plus farouches défenseurs de l'écologie... disposé à apporter son soutien à tout organisme luttant pour préserver l'environnement de la Baie James.

Domtar doublerait sa capacité de production

La Société Papier Journal Domtar Ltée a confirmé qu'elle étudie actuellement un projet visant à plus que doubler la capacité de production de son usine de papier journal de Dolbeau. Le programme, qui en est encore au stade de la planification, prévoit les installations les plus modernes qui soient pour la fabrication du papier, la pâte mécanique, ainsi que les systèmes de transport et la maintenance du bois.

Une fois terminé, ce projet d'agrandissement serait le plus important qui ait jamais été réalisé dans une usine de papier journal de l'est du Canada depuis les années 60.

Monsieur W.D. Davidson, vice-président directeur général de la société, a déclaré qu'avant le début des travaux d'agrandissement, des rencontres auront lieu avec les autorités gouvernementales compétentes en vue d'assurer un approvisionnement approprié de bois et la présence d'une infrastructure adéquate. La société rencontrera les représentants des employés afin d'obtenir la collaboration des groupes de travailleurs impliqués ainsi que la main-d'œuvre spécialisée nécessaire. Afin d'assurer la viabilité de ce programme, on recherche des engagements à long terme, fermés, auprès de la clientèle.

General Cigar ferme son usine de la rue Holt

La compagnie General Cigar Limitée, de Montréal a annoncé la semaine dernière sa décision de transférer par étapes la production de son usine de fabrication de cigares de la rue Holt, dans le quartier de Rosemont, à ses usines de Joliette et de St-Henri, à Montréal.

Selon M. Edmond Ricard, président de cette société: "Cette décision ne réduira aucunement le volume de production de cigares ou d'autres produits de tabac dans la province de Québec, et nous espérons pouvoir offrir un emploi à la majorité des salariés de notre usi-

ne de General Cigar dans nos autres usines."

Expliquant les raisons qui ont motivé la décision de la compagnie, M. Ricard a révélé qu'au cours des dix dernières années, la consommation des petits cigares a considérablement augmenté aux dépens des gros cigares. "Cette évolution, a-t-il poursuivi, a entraîné des modifications importantes dans les méthodes de fabrication, et a notamment permis l'utilisation d'équipement semblable à celui utilisé pour la fabrication des

(Suite à la page 19)

Rapport MacDonald: les faits saillants

Voici les faits saillants du rapport MacDonald.

— Une plus grande attention doit être accordée à la façon dont nous utilisons nos ressources énergétiques dans la réalisation des aspirations canadiennes et les améliorations apportées à la qualité de la vie.

— Les objectifs canadiens devraient déterminer le rythme de développement des ressources.

— Le prix de toutes les commodités énergétiques augmentera probablement d'une façon sensible. On s'attend qu'il aura doublé, ou même triplé, d'ici 1990.

— Les ressources en pétrole et en gaz, en incluant les sables pétrolifères de l'Alberta et le potentiel en pétrole et en gaz de l'Arctique et des bassins côtiers, devraient, bien qu'à un coût plus élevé, suffire aux besoins du pays pour les prochains 100 ans.

— Le Canada possède les amples ressources de charbon et d'uranium nécessaires à ses besoins prévisibles, bien qu'à un niveau de prix croissant.

— Le principal problème de sécurité d'approvisionnement auquel le Canada a à faire face réside dans les forts volumes de pétrole importés de l'étranger dans l'Est du Canada.

— La sécurité des approvisionnements de pétrole pourrait être améliorée par le prolongement jusqu'à Montréal du système de pipelines de l'Ouest canadien, par une augmentation de la capacité d'emmagasinage dans l'Est canadien, ou par la négociation d'accords inter-

nationaux d'approvisionnements de pétrole.

— Les études préliminaires sur l'impact économique font voir qu'un développement des ressources à un rythme moyen, incluant un pipeline dans la vallée du Mackenzie, pourrait être absorbé sans difficultés par l'économie canadienne s'il se produit un certain relâchement de l'économie.

— Les politiques des sociétés sous contrôle étranger doivent être compatibles avec les objectifs canadiens.

— La création d'une Société nationale de pétrole pourrai fournir un instrument politique au gouvernement canadien, mais l'établissement d'une telle société entraîne des avantages et des coûts variés.

— Le prix de la protection de l'environnement sera élevé mais ne devrait pas nuire à l'économie.

— Le Canada a une responsabilité internationale et se doit de participer à la solution des problèmes d'environnement provoqués par l'utilisation de l'énergie.

— Les politiques énergétiques doivent tenir compte du mode de vie des autochtones du Nord et de leur participation économique au développement. En effet, c'est dans le Nord canadien que se trouve une bonne partie du potentiel de ressources énergétiques.

— Les industries énergétiques procurent d'importants bénéfices économiques régionaux.

— L'industrie énergétique est un important multiplicateur d'emplois.

— A court terme, le Canada devait donner priorité à la recherche

au développement et à l'utilisation des réserves du pétrole fossile conventionnel.

— Le contrôle des prix visant à soustraire les coûts du pétrole et du gaz canadiens des tendances internationales ne pourra être efficace qu'en partie puisque le coût de nos ressources de l'Arctique et des bassins côtiers sera probablement plus élevé que le niveau de prix actuel.

— Les augmentations du coût de l'énergie auront probablement un impact important sur la situation compétitive au niveau international pour seulement quelques industries manufacturières du Canada.

— La mise en exploitation et le transport du pétrole et du gaz de l'Arctique et des bassins côtiers, si la construction des pipelines est approuvée, comporteront peut-être, au début, la nécessité d'exporter une partie de ces ressources afin d'en arriver, par le volume, à un coût de transport économique.

— Les lois fédérales sur les terrains pétrolifères et gaziers ainsi que les taux des redevances sur la production du pétrole et du gaz devraient être révisées.

— Les Canadiens sont, per capita, les deuxième plus gros consommateurs d'énergie au monde.

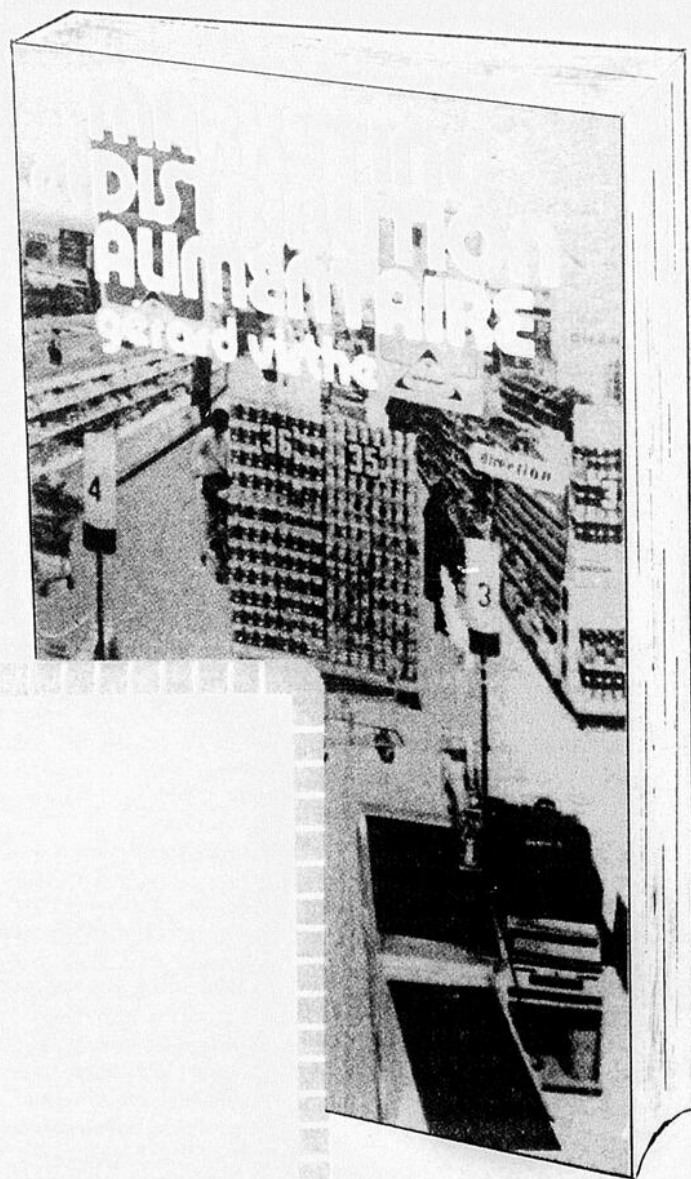
— D'ici l'an 2,000, notre consommation d'énergie aura probablement quadruplé.

— Environ les deux tiers de notre consommation totale d'énergie sont actuellement à base de pétrole et de gaz naturel. Ce pourcentage devrait rester sensiblement le même en l'an 2,000.

(Suite à la page 18)

Marketing et distribution alimentaire

Ce volume s'adresse à tous ceux dont les fonctions sont reliées à la vente, à la distribution, au marketing, au merchandising et à l'administration d'entreprises impliquées dans le commerce de détail et dans l'industrie alimentaire. Après avoir fait une approche pratique des problèmes de distribution et de marketing alimentaire, l'auteur précise que les problèmes en commerce de détail peuvent être résolus à deux échelons: par la compréhension des concepts et par l'amélioration journalière de l'exploitation. Ce volume divise en 8 chapitres trace l'évolution des institutions alimentaires et des relations entre les différents niveaux dans la distribution. Il aborde également la fonction entreposage, il traite de la concurrence par la localisation, les prix, la promotion, les produits, et il couvre l'opération du magasin, son financement et son image. Le tout présenté dans un volume de 494 pages, contenant plus de 80 tableaux, graphiques et illustrations.



Le bill C-132 inquiète les sociétés immobilières

M. Elliot Yarmon, vice-président de la Western Realty Projects Limited, de Vancouver, a mis en garde le gouvernement fédéral contre l'application de la loi sur le contrôle de la mainmise étrangère dans le secteur immobilier. Selon lui, cette loi empêcherait la construction de logements à prix modique au Canada en réduisant l'offre et en augmentant les frais des hypothèques à long terme.

M. Yarmon était le porte-parole de l'Association canadienne des entreprises immobilières devant le Comité parlementaire des finances, du commerce et des affaires économiques. Ce comité a tenu audience sur le projet de loi C-132 qui prévoit l'établissement d'une Commission de contrôle de la mainmise étrangère au Canada.

"Il est évident que, sous la forme actuelle, le projet de loi C-132 dénature les objectifs visés, a dit M. Yarmon. Absolument rien ne peut justifier que ce projet de loi recouvre toutes les opérations immobilières. Un des effets les plus évidents de l'application de la loi au secteur immobilier serait qu'elle empêcherait la construction de logements à prix modique au Canada. En outre, elle restreindrait l'offre et augmenterait le prix du financement hypothécaire à long terme, non seulement dans le domaine domiciliaire, mais dans tous les autres secteurs de l'immobilier."

M. Yarmon a ajouté: "Beaucoup de personnes qui sont venues apporter leur témoignage au comité, se sont vu reprocher d'être d'accord

avec les intentions du projet de loi, qui sont de contrôler l'investissement étranger dans les secteurs vulnérables de notre économie qui sont essentiels pour notre souveraineté, tout en réclamant un traitement particulier pour leur secteur industriel. Mais les termes du projet de loi actuel expliquent cette contradiction: ils nous proposent une hache alors que nous avons besoin d'un bistouri. Leur lacune la plus évidente est qu'ils s'appliquent sans distinction à toute l'économie canadienne et c'est ce manque de finesse qui a suscité les réserves de bien des porte-parole de l'industrie.

"L'industrie immobilière est bien sûr d'avis qu'il faut conserver certains terrains d'agrément et les préserver de la domination étrangère. Je veux parler précisément des terrains qui bordent nos lacs, nos rivières et nos mers. Cependant, l'instauration du régime proposé, que ce soit au niveau des provinces qui ont déjà légiféré en la matière ou qui s'approprient à le faire, ou au niveau du gouvernement fédéral, ne saurait justifier que toutes les opérations immobilières tombent sous la coupe de la loi proposée."

"La promotion et les affaires immobilières telles qu'elles se pratiquent aujourd'hui, sont fondamentalement neutres ou passives à l'égard de la promotion sociale. Mais il existe de nombreuses réalisations dont le Canada avait besoin et qui auraient été freinées, voire complètement empêchées, si la loi C-132 avait été en vigueur. C'est parmi bien d'autres, le cas de la place Ville-Marie à Montréal, les cons-

(Suite à la page 20)

La course aux dividendes enregistre des records

Les paiements de dividendes par les compagnies canadiennes pour le premier semestre de cette année sont les plus élevés que l'on ait enregistré pendant une telle période. Selon la maison de courtage Pitfield, Mackay, Ross & Co., de Toronto, le total cumulé de \$836.1 millions est de 7.9% supérieur au chiffre de l'an dernier et de 8.5% plus élevé qu'au cours de la même période en 1971.

Les paiements en juin, qui s'élevaient à \$220.8 millions, constituent un nouveau record pour ce mois, comparativement à \$100.4 millions et \$85 millions en 1972 et 1971 respectivement. Les paiements plus élevés faits par Shell Canada, Ford

(Suite à la page 20)

Canada Lafarge participe à l'implantation d'une nouvelle société aux E-U

Ciments Canada Lafarge Limitée a fait part la semaine dernière de l'accord de principe conclu entre les Conseils d'administration de cette compagnie, avec Ciments Lafarge de Paris (France), et Lone Star Industries Inc. (Connecticut), concernant la création d'une nouvelle société de ciment aux Etats-Unis.

On prévoit un capital d'environ \$125 millions, qui comprend une contribution du Groupe Lafarge de \$30 millions en actions. Le Groupe Lafarge et Lone Star posséderont respectivement cinquante pour cent de la nouvelle compagnie, dont le siège social sera dans le sud-est des Etats-Unis.

L'avoir initial de la nouvelle com-

pagnie se compose des usines de Lone Star se trouvant à Roanoke (Virginie) et à Birmingham (Alabama). Des travaux seront immédiatement effectués à l'usine de Roanoke pour doubler sa production et la porter à 1.2 million de tonnes de ciment par an.

En outre, la nouvelle compagnie construira une usine de 750.000 tonnes de ciment pour desservir la côte est du Golfe du Mexique. Le lieu d'implantation de cette future usine n'a pas été divulgué car il dépend du choix entre deux sites déjà envisagés.

M. Taylor Kennedy, président de Ciments Canada Lafarge Ltée, a déclaré: "Cette nouvelle entreprise donnera l'occasion à notre Groupe de participer au marché du sud-est des Etats-Uni, ce qui n'aurait pas été possible sans un important appui d'un partenaire américain."

M. John R. Kringel, président de Lone Star, a renchéri dans les termes suivants: "Nos nouveaux associés nous apportent une puissance accrue dans le domaine des finances, de la technique, et de la direction. Ceci nous permettra de fournir du ciment dans cette région en plein essor où une pénurie de ciment se fait d'ores et déjà sentir. (...) Ce programme qui soutiendra la croissance de nos revenus est d'une ampleur telle que Lone Star ne pouvait l'entreprendre seule."

Six pays se partagent un prêt de 238,800,000 dollars du Groupe de la Banque Mondiale

L'ACDI participe à un projet de télécommunications en Inde

Le Groupe de la Banque Mondiale vient d'approuver des prêts et des crédits d'un montant total de 238.800.000 dollars pour des projets situés à Costa Rica, en Inde, en Corée, au Mali, au Sénégal et en Yougoslavie.

La Banque Mondiale prête 80 millions de dollars pour l'amélioration et l'extension des ports de Busan et de Mukho, en Corée, travaux dont le coût est évalué à un montant équivalent à 131 millions de dollars.

L'Association Internationale de Développement (IDA), filiale de la Banque Mondiale, se joint à l'Agence Canadienne de Développement International et à la Hongrie pour financer un projet de télécommunications en Inde, d'un montant équivalent à 534 millions de dollars. L'IDA accorde un crédit de 80 millions de dollars E.U. à ce projet.

La Banque Mondiale a approuvé aussi un prêt de 59.400.000 dollars pour un projet de transport et de distribution de gaz en Yougoslavie, qui coûtera 130.400.000 dollars environ et triplera et au delà l'approvisionnement en gaz naturel de la partie orientale de la Yougoslavie.

Le Sénégal augmentera le volume des crédits accordés aux agriculteurs grâce à un projet dont le coût total est équivalent à 11.500.000 dollars pour lequel l'IDA accorde

\$8.200.800 dollars.

Un troisième prêt de la Banque, de 6.200.000 dollars, contribuera à financer un projet d'un montant équivalent à 9.400.000 dollars destiné à améliorer l'efficacité du système

(Suite à la page 20)

La réalisation du projet d'agrandissement de l'aéroport de Windsor est retardée

Le ministre des Transports, Jean Marchand, annonce que sera retardée la réalisation du projet d'agrandissement de l'aéroport de Windsor (Ontario), exploité par le gouvernement fédéral, étant donné les résultats d'une étude faite récemment par le ministère indiquant que le volume du trafic sera plus important que prévu.

M. Marchand a fait cette déclaration à la suite de discussions avec les députés locaux, messieurs Herb Gray, Eugene Whelan et Mark MacGuigan.

M. Marchand a confirmé l'engagement pris par le gouvernement d'améliorer les installations nécessaires à l'accroissement du trafic aérien intérieur direct en partance de Windsor, et de nature à permettre à l'aéroport d'assurer les départs et les arrivées des vols long-courriers nolisés ou internationaux. Cependant, selon de récentes études menées dans le cadre des travaux de planification, la demande de services directs s'accroîtra encore plus rapidement que prévu.

Le Ministre a ajouté que devant l'ampleur de cette augmentation de trafic, il serait sage de mener des études supplémentaires et de s'assurer que toutes les solutions éventuelles ont été reconsidérées en tenant compte de ces nouveaux éléments avant que le Ministère ne procède à la réalisation de ses projets d'agrandissement, surtout en ce qui touche à la construction des pistes.

Le Ministre a chargé une équipe de planificateurs de procéder immédiatement à de nouvelles études de toutes les options, sans oublier leur retentissement sur le plan écologique et urbain et de soumettre dans les plus brefs délais leurs conclusions à une discussion publique.

Le ministre des Transports a conclu en affirmant qu'il comptait effectuer ces études en moins d'un an afin de ne pas compromettre la réalisation d'une infrastructure aéronautique améliorée dont la région du sud-ouest ontarien a besoin pour sa croissance économique.

Nouveaux projets d'expansion chez Simpson-Sears

Simpsons-Sears Limited aménagera un grand magasin à Sudbury (Ontario). Les travaux de construction doivent commencer dès maintenant pour l'inauguration prévue au printemps 1974.

Construit sur deux étages, le magasin Simpsons-Sears d'une superficie de 127.500 pieds carrés s'ajoutera comme principal occupant du nouveau Centre commercial Sudbury, que l'on prévoit agrandir et couvrir d'une promenade entièrement climatisée.

Ce nouveau magasin Simpsons-Sears remplacera le comptoir de

vente par catalogue présentement situé dans le Centre commercial. On y trouvera une gamme complète de marchandises Simpsons-Sears et plus particulièrement les articles de mode, vêtements pour la famille, ameublement et accessoires pour le foyer. On y comptera, un personnel régulier de trois cent personnes.

Quatre autres succursales Simpsons-Sears seront inaugurées au cours de l'année 1973 à savoir: Sherbrooke (Québec) Barrie, Mississauga et Sault Ste-Marie (Ontario).



HOTEL ELCANO
ACAPULCO, MEXICO

Sur la place, en bordure de l'incomparable Baie d'Acapulco, 140 chambres et suites luxueuses climatisées pour votre confort. Ambiance de jardin tropical, immense piscine aménagée près de la plage, restaurant ayant vue sur la Baie, spectacles les soirs ouverts toute l'année. Adressez-vous à votre agent de voyages ou encore écrivez ou téléphonez directement à Hotel Elcano P.O. Box 430 Acapulco Tél.: 4-1950

RADIO-TEL, INC

LE RADIO-TÉLÉPHONE

JOHNSON

POUR COUVRIR UNE DISTANCE DE

60 MILLES

40 MILLES

15 MILLES

2 MILLES



Communiquez directement avec votre personnel sur la route.

7950 JARRY E.

354-0120

LOCATION MENSUELLE

vendre ou conserver?

Parce que l'énergie se trouve à la source de toute activité industrielle, l'or noir, le pétrole, autant sinon plus que l'or tout court, se trouve au centre des préoccupations des pays industrialisés. Mais contrairement aux États-Unis et certains autres pays industrialisés - dont le problème est d'assurer la sécurité de leurs approvisionnements - le dilemme du Canada procède de la difficulté de faire un choix, lourd de conséquences pour son avenir, en ce qui concerne l'exploitation et l'utilisation des ressources énergétiques situées dans son sous-sol. La grande question qui se pose à lui est de savoir s'il doit vendre ou conserver les ressources. En d'autres termes, dans quelle mesure le Canada devrait-il "monnayer" le pétrole et le gaz naturel de l'Ouest et de l'Arctique et combien devrait-il en conserver en vue de ses besoins futurs assez difficiles à chiffrer? Devrait-il accélérer le rythme d'exploitation et d'exportation de ses ressources... pour pouvoir tirer profit, rapidement de la grave pénurie énergétique que connaissent les États-Unis? Ou bien serait-il sage d'écouter ceux qui avertissent qu'une telle politique risque d'être désastreuse, à plus ou moins long terme, pour l'avenir du Canada... contre des avantages immédiats somme toute maigres sur le plan des exportations?

En présence, jusqu'ici, deux grands courants: un premier groupe - dont les sociétés qui exploitent les ressources pétrolières canadiennes - qui, en tablant sur la forte demande, se déclare en faveur de monnayer, plus ou moins rationnellement, nos réserves...et, en face, un deuxième groupe, qui estime que ces ressources, un patrimoine, constituent la seule chance de survie du Canada, en attendant que de nouvelles sources d'énergie puissent être exploitées de façon pratique.

Le débat sur cette épineuse question - épineuse à cause de toutes les implications tant internes qu'externes - ne date pas d'hier. Mais il est certain qu'il va prendre désormais une tournure nouvelle. En effet, le ministre fédéral de l'énergie, des mines et des ressources, M. D. MacDonald, a déposé à la chambre des communes, jeudi de la semaine dernière, un volumineux document sur les ressources énergétiques. Il ne s'agit pas - comme le titre du document pourrait conduire à le croire - d'un énoncé de politique dans le domaine de l'énergie... mais, plutôt, d'une analyse des grandes options qui s'offrent au Canada dans ce domaine particulier et de leurs répercussions éventuelles sur le futur du Canada, à tout égard... en somme, un document de travail, appelé à servir de base aux consultations entre les pouvoirs qui devraient déboucher sur une politique énergétique.

Voici d'ailleurs ce que le ministre MacDonald dit en préface du document: "...pendant la préparation du présent document, des rapports traitant du problème de l'énergie ont été publiés par le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. L'objet visé ici, c'est de définir de façon plus précise le cadre national dans lequel pourraient s'insérer les études menées par les provinces, de déterminer les options politiques qui s'offrent au gouvernement fédéral et de fournir, tant au peuple qu'au gouvernement du Canada, les éléments nécessaires qui leur permettront de se prononcer en connaissance de cause... La prochaine étape sera celle de la consultations avec tous ceux qu'intéressent les différents aspects du problème de l'énergie comme avec les gouvernements des provinces. Après quoi, le gouvernement canadien amorcera, en s'appuyant sur les renseignements contenus dans ce rapport, qui fait le point de la situation présente et envisage les perspectives des diverses options qui s'offrent à nous, la seconde phase de l'examen général du problème de l'énergie et décidera de la manière et des moyens d'infléchir notre actuelle politique de l'énergie."

Cela étant, en raison des intérêts divergents, sinon franchement en conflit, qui sont en cause, et de la situation minoritaire du gouvernement au pouvoir, ce serait sans doute une erreur de croire que la solution est pour demain. A court terme, les consultations promises pourraient, dans la meilleure hypothèse, amener les parties concernées à prendre acte de tous les éléments du problème. Mais rien n'autorise à penser qu'elles accepteront de composer...

Jean-V. Baltayan

"Nouveaux horizons": 155 projets — \$1,144,036

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, annonce l'octroi de 155 subventions dans le cadre du programme fédéral Nouveaux Horizons. Ces subventions représentent une somme de \$1,144,036 et intéressent plus de 19.000 personnes de toutes les provinces du pays.

Le ministère de la santé nationale et du Bien-être social a créé en 1972 le programme Nouveaux Horizons pour aider des personnes retraitées à concevoir et réaliser des projets devant bénéficier à leurs collectivités ainsi qu'à elles-mêmes.

Nomination au secrétariat du Conseil du Trésor

L'honorable C.M. Drury, président du Conseil du Trésor, a annoncé la semaine dernière la nomination de M. Roger Dubé, 45 ans, comme Directeur de la Division des services généraux du gouvernement à la Direction des programmes du Secrétariat du Conseil du Trésor. La nomination entre en vigueur immédiatement.

M. Dubé succède à M. E.A. McIntyre qui a été nommé Directeur général du Classement tarifaire et des Enquêtes du ministère du Revenu national. Douanes et Accise.

Les attributions de la Direction des programmes comprennent l'analyse et l'évaluation des plans et des programmes de dépenses des ministères à la lumière des objectifs de politique et des priorités du gouvernement.

M. Dubé, qui est né à Montréal, était auparavant Directeur général du Groupe de la coordination budgétaire à la Direction des programmes du Secrétariat. Expert-comptable (C.G.A.) et spécialiste en comptabilité industrielle (R.I.A.), il possède une vaste expérience dans le domaine de la gestion financière et de l'administration.

Le Barreau du Québec présente son mémoire sur la loi des huissiers

Le Barreau du Québec vient de rendre public son mémoire à la Commission sur l'administration de la justice sur la loi des huissiers (projet de loi 80).

Le Barreau se déclare d'accord avec la nécessité de remplacer l'actuelle Loi des huissiers, de façon à régir efficacement l'exercice de la fonction d'huissier dans le but de contrôler l'accès à l'exercice, d'imposer un code de déontologie, de sanctionner les actes dérogatoires, d'établir une procédure d'arbitrage des comptes, de définir les conditions du dépôt et du retrait des argents détenus en fiducie et d'indemniser les victimes d'actes dérogatoires.

Le Barreau a soumis ses commentaires généraux sur la fonction d'huissier et la réglementation de cette fonction, et fait quelques recommandations qu'il considère de nature à favoriser l'accès à la justice et à assurer le respect des droits de tous les justiciables.

Le 50e congrès des TCI aura lieu à Montréal

Les organisateurs du 50e congrès éducatif des "Traffic Clubs International" prévoient une participation record à cet événement qui aura lieu à Montréal du 9 au 12 septembre. En effet, le nombre des inscriptions à la troisième semaine de juin se chiffre à 600 délégués.

Les organisateurs précisent que la renommée internationale des conférenciers et les thèmes du congrès suscitent un vif intérêt chez les délégués. L'ordre du jour comprend notamment des entretiens touchant l'énergie et le transport, la simplification de la documentation et l'impact du Marché Commun en Amérique du Nord.

TCI compte 300 clubs représentés par 60.000 membres venant du Mexique, des États-Unis et du Canada, soit le groupe affilié au trafic et au transport le plus important d'Amérique du Nord. C'est la première fois que TCI se réunit au Canada.

200 fabricants au salon du meuble

Plus de 200 fabricants occuperont approximativement un demi-million de pieds carrés d'espace d'étalage au Salon du Meuble de Montréal, qui aura lieu du 12 au 16 août.

En tête de liste en ce qui a trait à la présentation de nouveaux styles et modèles d'ameublement au Canada, le Salon du Meuble de Montréal occupera le salle d'exposition de la Place Bonaventure. L'étage des congrès des hôtels Reine Elizabeth et Bonaventure ainsi que les salles C et D de la Place Bonaventure. Une section internationale d'étalage d'ameublements sera installée à l'étage des congrès de l'hôtel Bona-

venture, et le Salon permanent du Meuble de Montréal, situé à la salle D de la Place Bonaventure, deviendra un élément marquant et intégral de l'exposition globale.

Congrès des hebdomadaires du Canada

Les hebdomadaires du Canada, une association qui groupe 75 hebdomadaires de langue française de sept provinces canadiennes, tiendra son 41ème congrès à Vancouver, du 20 au 25 juillet 1973.

Le conférencier d'honneur au congrès sera M. Jean-Marie Martin, nommé récemment président du conseil de presse du Québec, organisme dont les hebdomadaires du Canada sont une partie constituante.

Les hebdomadaires du Canada veulent apporter le support de la francophonie à tous les franco-colombiens qui luttent vaillamment pour la survie du fait français dans l'Ouest Canadien.

Reconnaissant le caractère culturel de cette manifestation des hebdomadaires du Canada, le secrétariat d'état a accepté de verser une importante subvention pour rendre possible la tenue du congrès. Aussi, des institutions et entreprises du Québec et de la Colombie Canadienne commanditeront diverses manifestations du Congrès.

Reprise des activités de vente de la Fondation Universitas du Canada

Les permis d'opération de la Fondation Universitas du Canada et de M.L. Promotion Inc., qui avaient été suspendus pour "au moins un mois" le 28 mai dernier ont été renouvelés en date d'aujourd'hui, 28 juin, exactement un mois après la date de suspension.

Les exigences de la Commission ont été rencontrées par la Fondation Universitas et les opérations ont repris aujourd'hui. Près de 40 vendeurs à plein temps représentent cet organisme.

Les plans de bourses universitaires fonctionnent comme suit: un souscripteur inscrit un enfant de 0 à 10 ans moyennant le versement d'une certaine somme chaque mois. Pendant plusieurs années, les sommes ainsi versées par le souscripteur s'accumulent dans un compte d'épargne à son nom et constituent pour lui une épargne qui lui sera remboursée selon les termes de la convention.

Le souscripteur renonce toutefois aux intérêts sur son épargne, au profit de la Fondation. Les intérêts provenant de chacune des souscriptions pour des enfants d'un même groupe constituent le fonds des bourses pour ce groupe. Les enfants d'un groupe qui font des études universitaires se partagent ensuite le fonds de bourses accumulé pour leur groupe.

Le prospectus expliquant le fonctionnement de la Fondation Universitas pour l'année 1973, a en outre été récemment approuvé par la Commission des Valeurs Mobilières et sera remis à chaque nouveau souscripteur.

Mission forestière française au Québec

Quatre spécialistes forestiers de France ont été les hôtes récemment du ministère des Terres et Forêts qui a organisé pour eux une tournée des principaux chantiers de reboisement du Québec ainsi que des grandes pépinières du ministère.

M. Roger Dugas, chef de la division du Reboisement au ministère des Terres et Forêts, a guidé le groupe de visiteurs français dans différentes régions du Québec, notamment en Abitibi, en Gaspésie, en Mauricie et dans la région de Montréal.

La visite des spécialistes forestiers français, MM. Jean Naudet, Jean Léonard, Jean-Claude Toulemonde et Jacques Delbeck, entraine dans les cadres des programmes d'échanges patronnés par A.C.T.I.M.

LES AFFAIRES

525, rue Saint-Jacques, Montréal 107

635, rue Saint-Jacques, Montréal 107

Montréal 107, Tel. 381-1888

Président: Jean-Paul Lévesque
 Rédacteur en chef: Jean-V. Baltayan
 Rédacteur en chef adjoint: Michel Durand
 Rédacteurs: Alain Gerbier, Claire Gauthier, Marcel Brackman, Pierre Fallu
 Collaborateurs: Jacques Beaufort
 Correspondants réguliers: Charles Atala, L.L.L., Correspondant international: Reynald N. Harpin, B.A., L.S.C., analyste financier
 Directeur de la publication: René S. Bourbonnais
 Gérant: M. Gilbert Boivin
 Représentant à Toronto: Marc A. Girard, Directeur pour l'Ontario et l'Alberta: Tom Jordan, représentant: Suite 203, 801 York Mills, Rd. 449, 3808 447 7404
 Client à l'étranger: D.D. Davidson, National Advertising Representative: 1350 West 10th Avenue, St. Vancouver B.C.
 Imprimeur: Paul Singer-Lawrence, 54 Rue de la Cour, London S.W. 3, England
 Directeur du tirage: Georges Laroche, Producteur: Lise Dumas
 Composée, mise en pages et tirage: Entreprises Gérard Inc., Montréal et imprimé par Richelieu Roto Litho, Saint-Jean
 Abonnement (un an) 152 numéros: \$10.00 (deux ans) \$17.00 (trois ans) \$23.00 (quatre ans) \$29.00 (cinq ans) \$35.00

Distributeurs pour l'Europe: C.C.I.F.
 68 rue Rothschild, Genève, Suisse, tél. 022/317478
 EUROPE: \$15.00 (annuel) - poste aérienne ajoutée \$20.00
 La reproduction intégrale ou partielle d'articles publiés par le Journal n'est soumise à aucune autorisation préalable mais doit cependant être accompagnée de la mention "Les Affaires".

(C) 1973 par M. Jean-V. Baltayan

M. Gérard Pelletier :

Dans le secteur des communications, Ottawa fera preuve de souplesse, et non de mollesse

Quatre domaines principaux seront touchés par toute nouvelle structure de réglementation dans le secteur des télécommunications: les tarifs, la dispersion du capital, la répartition des recettes et l'interfinancement. C'est ce qu'a rappelé M. Gérard Pelletier, ministre fédéral des communications, aux membres de l'Association canadienne des Sociétés exploitantes de télécommunications, réunis dernièrement à Harrison Hot Spring, en Colombie-Britannique. Cependant, M. Pelletier s'est avant-tout appliqué à convaincre les représentants de cette industrie du bien-fondé d'une législation nouvelle, et d'une coordination véritable dans ce secteur-clé de l'économie canadienne. Tâche peu facile, malgré l'insistance du ministre sur la concertation intensive qui doit précéder toute décision du gouvernement fédéral à ce sujet.

Dans cette optique, M. Pelletier a réitéré l'invitation déjà lancée aux provinces et à l'industrie par son ministère, les incitant à faire connaître leurs opinions. Une première rencontre fédérale-provinciale des ministres responsables des communications est prévue avant la fin de l'année, et une deuxième au début de 1974.

Selon le ministre Pelletier, "ces entretiens pourraient avoir d'importantes répercussions sur l'une des principales branches d'activité du pays, sinon la plus importante. Ce processus présente donc des risques. Des actions hâtives de la part d'un gouvernement ou d'un autre, comme de celle d'un des nombreux secteurs de l'industrie, peuvent nuire considérablement aux télécommunications au Canada, dans leur ensemble.

Le but du ministère fédéral des communications: parvenir à une entente permettant à tous les intéressés d'effectuer leur différentes tâches avec le maximum d'autorité, d'assurance et de coordination, et le minimum de friction.

M. Pelletier a cependant fait une mise en garde: la volonté de son gouvernement de faire preuve de souplesse ne devait pas être confondue avec une volonté d'acheter la paix à tout prix. "Par exemple", de spécifier le ministre, "notre désir de tenir compte des aspects locaux et régionaux des systèmes de télécommunications ne peut nous conduire à abdiquer notre responsabilité quant à la protection de l'intérêt public dans le contexte de ce qu'on peut appeler la dimension nationale des télécommunications au Canada."

Un bilan positif

Le ministre Gérard Pelletier a présenté un condensé des principales conclusions tirées par son ministère, suite aux enquêtes effectuées par le gouvernement depuis 1971, sur les télécommunications interrégionales. A titre d'exemple, citons la première constatation qui s'est imposée, à savoir que les installations de télécommunications du Canada sont satisfaisantes dans la plus grande partie du pays.

Par contre, elles sont parfois coûteuses, étant donné l'étendue du territoire, la faible densité démographique de plusieurs régions, et la densité correspondante du trafic qui va de moyenne à basse; il en résulte qu'un très petit nombre d'installations de transmissions interrégionales sont dotées de la capacité de dix à vingt mille circuits de qualité téléphonique, à partir de laquelle la technologie moderne permet de minimiser le coût unitaire.

L'urgence d'une coordination

Selon M. Pelletier, "Ce seul fait entraîne plusieurs conséquences im-

portantes. Le coût relatif d'une voie à faible capacité est incontestablement plus élevé que celui d'une voie à grande capacité. Par consé-

quent, lors de la mise en place des réseaux de télécommunications à grande distance, nous ne devrions peut-être pas chercher à établir deux, trois ou quatre systèmes distincts, alors qu'un nombre moindre suffirait."

"Toutefois" d'ajouter le ministre, "l'étude sur les télécommunications interrégionales a clairement démontré qu'il se pourrait fort bien que ce désavantage économique continue de se manifester pour les dix prochaines années aux portes d'entrée internationales et interprovinciales, dont la densité de trafic et les

conditions actuelles d'exploitation ne justifient pas la forte capacité." (...)

"Je ne prétends pas qu'un seul organisme soit responsable de cette situation ou qu'il doive en être blâmé. Cela fait peut-être partie du problème; toutefois, je crois qu'il n'est pas téméraire de conclure que l'établissement d'un mécanisme qui pourrait aider à coordonner, dans un cadre plus cohérent et plus rentable, les travaux de planification du RTT, de CN-CP, de TELESAT, de la SCTT et de quelques autres compagnies du secteur des télécommu-

nications interrégionales, déboucherait sur certains avantages sociaux et économiques. Il n'y a pas actuellement de mécanisme de ce genre, que ce soit dans le domaine de la planification ou dans celui de la réglementation." (...)

"En somme, la négociation de tarifs et la division des recettes dans les secteurs interrégional et international ne se font ni l'une ni l'autre au grand jour et le public ne les comprend certainement pas. Certaines consultations et négociations se font à huis clos. En raison des intérêts

(Suite à la page 20)

Pour vous, un ouvrage de référence indispensable

VOICI CE QU'EN DIT Me MAURICE MARTEL EN PRÉFACE:

Enfin! Voici pour nous, Canadiens français préoccupés de choses fiscales, un texte clair, concis et admirablement bien structuré qui explique la réforme fiscale et permet de s'orienter dans cet imposant labyrinthe que constitue la nouvelle Loi de l'impôt sur le revenu...

Avec son approche plus structurée et son esprit de synthèse plus approprié à nos goûts, Me Gagné dégage les principes d'application des impôts sur les différentes sortes de revenus, et nous fait passer avec clarté de l'ancienne loi à la nouvelle, tout en citant quantité d'exemples pratiques pour faciliter encore davantage notre compréhension.

Et surtout Me Gagné met l'accent sur la planification...

RETOURNEZ-NOUS, DÈS AUJOURD'HUI, LE COUPON-RÉPONSE CI-CONTRE ET VOUS RECEVREZ IMMÉDIATEMENT LA PARTIE DE L'OUVRAGE SUIVANTE:

Première partie: La planification fiscale.	Chapitre III — Le revenu d'emploi
Section I	Chapitre IV — Le gain en capital
Loi de l'impôt sur le revenu — Canada	Chapitre V — Le revenu de placement
Chapitre I — L'impôt sur le revenu	Chapitre VI — Le revenu d'affaires
Chapitre II — La planification fiscale	

EN PRÉPARATION:

Section 2
Loi sur les impôts — Québec
Deuxième partie: La planification successorale

VOUS RECEVREZ EN MÊME TEMPS QUE LES CHAPITRES I À VI LA PARTIE DE L'OUVRAGE DONNANT:

Table alphabétique des matières
Annexes
Table des concordances — Bill C-259 — Projet de loi no 38
Projet de loi 38 — Bill C-259

UNE AUTRE ÉDITION DE PUBLICATIONS LES AFFAIRES INC.

635 Est Henri-Bourassa, Montréal, QUÉ.

UN OUVRAGE QUI NE RISQUE PAS DE TOMBER EN DÉSUÉTUDE:

- Couverture rigide et reliure à anneaux.
- Présente les changements les plus importants de la nouvelle législation fédérale et provinciale en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt successoral.
- Conçu pour accueillir, au fur et à mesure qu'ils surviendraient, les amendements éventuels (le prix des éditions permettant le maintien à jour de l'ouvrage sera déterminé au moment de chaque tirage).

Planification fiscale et successorale

Veuillez m'expédier _____ volume(s)
à \$25.00 par volume
P.S.L. (C.O.D. \$1.00 inclure \$0.25
par volume pour frais de livraison.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____

Paiement inclus \$ _____ Expédiez P.S.L. (C.O.D. \$ _____
expédiez chèque ou mandat poste à:
Publications Les Affaires Inc.
635 est, boul. Henri-Bourassa Montréal 357, Qué.

La production du gaz de houille serait prohibitive

Le charbon est le combustible fossile le plus abondant en Amérique du Nord et ses réserves connues sont énormes. Il devrait remédier grandement à la pénurie de gaz naturel à la fin de ce siècle, mais son prix sera très élevé en comparaison de ce que les Nord-Américains ont l'habitude de payer depuis des années pour les combustibles.

Telles sont les prévisions qu'a esquissées M. Ed Piper, directeur des projets chez Stearns-Roger Inc., de Denver, au cours d'une allocution prononcée devant les membres

de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie, au sujet de la gazéification du charbon.

Les Etats-Unis devront produire du gaz synthétique pour éviter des importations excessives d'énergie vers l'an 2000. A ce moment-là, on prévoit que leur consommation de gaz atteindra annuellement 39 trillions de pieds cubes. De ce volume, 14% ou 5.5 trillions de pieds cubes pourraient être du gaz synthétique, et 93% de ce dernier chiffre pourrait provenir du charbon. Les travaux de cartographie et d'exploration au cours des six dernières

années seulement ont déterminé à 1.56 trillions de tonnes les réserves recélées dans le sol, a-t-il expliqué. La moitié de ce volume est recouvrable et 89% est à moins de 1.100 pieds sous terre. Le Canada a 124 milliards de tonnes de réserves vérifiées, soit l'équivalent de 124 trillions de pieds cubes de gaz ou plus du double des réserves recouvrables dont dispose notre pays.

A première vue, les prix paraissent astronomiques, mais si on les compare au coût d'exploitation des sables bitumeux d'Athabaska, ils ne devraient pas être hors de proportion avec le coût probable du pétrole brut réduit, en provenance des

installations de Fort MacMurray. M. Piper a calculé qu'il en coûterait \$400 millions pour la construction d'une usine de gazéification du charbon d'une capacité de production quotidienne de 250 milliards de pieds cubes de gaz synthétique. Il s'agit là de la taille minimale qui se situe au seuil de la rentabilité. Une usine de cette taille devra être construite approximativement tous les cinq mois, ce qui nécessitera des dépenses de \$1 milliard par an au cours des 25 prochaines années, si l'on veut fournir la capacité prévue de 5.5 trillions de pieds cubes ou quelques 15 milliards de pieds cubes-jour en

l'an 2000.

Il existe des problèmes techniques très difficiles qui sont reliés à la gazéification du charbon, a tenu à signaler M. Piper. Il faut de grandes quantités d'eau et de chaleur. Il faut une tonne et demie d'eau environ pour gazéifier une tonne de charbon et l'eau doit être transformée en vapeur. L'ammoniaque, les phénols et les scories qui résultent de la combustion doivent être jetées ou récupérées afin d'éviter la pollution. Il est possible de commercialiser des produits dérivés, tels que les goudrons de houille, les huiles légères, le soufre et le naphte. L'usine type de 250 milliards de pieds cubes-jour produira au maximum 10.000 barils-jour de pétrole équivalant ces produits.

D'énormes travaux miniers seront nécessaires, a expliqué M. Piper. La compagnie El Paso Natural Gas projette de produire 250 milliards de pieds cubes-jour sur une tenure à bail contenant des réserves de 800 millions de tonnes dont 85% reposent à moins de 150 pieds de la surface. Plusieurs veines de charbon ont en moyenne neuf pieds d'épaisseur. L'extraction de 8 à 10 millions de tonnes par an est nécessaire pour alimenter l'usine de

(Suite à la page 20)

un financement adéquat

élément essentiel à la survie de votre entreprise

Découvrez de façon claire et pratique ce champ très vaste et complexe du financement des entreprises. Obtenez une vue d'ensemble des techniques de financement d'entreprises. Comprenez-en les principes qui en sont la base. La façon dont la matière est traitée et agencée permettra à tout lecteur de se familiariser avec la planification financière, la gestion de titres, l'émission de titres, l'auto-financement, l'inscription à la bourse etc. Ce volume s'est déjà vendu à plus de 10.000 exemplaires depuis avril 1970.

Veillez m'expédier volume(s) intitulé(s):
Le financement de l'entreprise.
à \$3.50 par volume — P.S.L. (C.O.D.) \$0.50
inclure \$0.25 par volume pour frais de livraison

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Prov. _____

Paiement inclus \$... Expédiez P.S.L. (C.O.D.) \$...
expédiez chèque ou mandat poste à: Publication Les Affaires Inc.
635 est. boul. Henri-Bourassa, Montréal 357, Qué.

La hausse du coût de l'énergie, est un mal nécessaire

Il ne semble pas exister de pénurie de l'énergie potentielle que l'homme peut affecter à ses fins, selon la conclusion d'une étude du dernier numéro de La Revue Imperial Oil, mais le coût de l'énergie est appelé à augmenter à mesure que les sources faciles à mettre en valeur se font plus rares.

La hausse même du coût peut être envisagée comme un mal nécessaire puisqu'elle rend plus attrayante les sources de coût élevé et qu'elle stimule l'intérêt et la recherche à l'égard de nouvelles façons de fournir à l'homme l'électricité, de chauffer son foyer et d'assurer l'énergie aux industries, signale également l'auteur.

"Le pétrole et le gaz sont actuellement les combustibles favoris, mais ce ne sont pas les seules sources d'énergie: les dépôts de houille et d'uranium, le soleil, la marée et la chaleur interne de la terre en sont autant d'autres. Additionnées, elles représentent une telle ressource que notre planète ne court aucun danger de manquer d'énergie dans un avenir prévisible".

Le long article de La Revue fait le relevé des programmes actuels d'exploration pétrolière et gazière, expose les problèmes de production des vastes sables bitumeux de l'Athabasca et envisage l'avenir de la gazéification de la houille, de la production d'électricité nucléaire, de l'énergie solaire et des autres sources énergétiques.

L'énergie géothermique, tirée de réservoirs de vapeur surchauffée dans les profondeurs de la terre, pourrait engendrer autant d'électricité que le tiers de la capacité actuelle de production électrique des Etats-Unis, mais d'autres recherches s'imposent pour évaluer qu'il s'agira là d'une source importante d'énergie.

Selon le rapport, le soleil est une source d'énergie à la fois absolument sûre, sans pollution et inépuisable. D'après une étude des Etats-Unis, un programme de recherche de \$3.5 milliards pourrait permettre à l'énergie solaire de fournir jusqu'à 35 pour cent du chauffage et de la climatisation des immeubles, 30 pour cent des besoins de combustible gazeux des Etats-Unis, 10 pour cent des besoins de combustibles liquides et 20 pour cent de l'énergie électrique en l'an 2020.

De fait, en se tournant vers l'énergie solaire, l'homme asservirait à ses fins la source fondamentale d'énergie de la planète. Depuis toujours, le monde tire son énergie du

soleil soit en l'utilisant directement, soit en l'emmagasinant dans les cellules des plantes et des animaux et dans leurs restes fossilisés, soit en exploitant la chute de l'eau.

Chose certaine, précise l'auteur, les ressources mondiales d'énergie ne peuvent plus être considérées comme une richesse qui va de soi.

NOMINATION CHEZ DU PONT DU CANADA



B. L. Turvolgyi



H. F. Hoerig

M. B. L. Turvolgyi a été nommé vice-président, développement général et membre de la direction de la compagnie. Il succède à M. Herman F. Hoerig qui prendra sa retraite le 30 juin. M. Turvolgyi sera responsable des programmes de recherches industrielles, du développement commercial et de la planification administrative de la compagnie.

M. "Bert" Turvolgyi est né en Hongrie et a fait ses études élémentaires à Budapest. Il a reçu son diplôme en génie chimique à l'Université de Toronto après avoir immigré au Canada. Il entra au service de Du Pont du Canada en 1953 où il acquit une vaste expérience dans le domaine de la recherche technique, de l'administration et de la planification au niveau des usines. Au début il travailla à l'usine de nylon à Kingston (Ontario), puis à l'usine de produits chimiques complexes de Maitland (Ontario). Il devint directeur de l'usine de Kingston en 1968, puis en 1970 passa au siège social situé à Montréal, à titre de directeur de la planification stratégique. En 1971, il fut nommé directeur du Service de la planification administrative.

M. Hoerig est né à Milwaukee. Il a reçu son doctorat en génie chimique de l'Université de Wisconsin. Sa brillante carrière dans la recherche industrielle et le développement commença lorsqu'il entra au service de E. I. du Pont de Nemours & Company à titre de président du laboratoire de recherches de Yerkes à Buffalo, New York, où il dirigea les travaux qui conduisirent à la fabrication commerciale de la pellicule polyester "Mylar". M. Hoerig entra au service de Du Pont du Canada en 1954. On lui doit en grande partie la création de son service de recherches et développement où il occupait le poste de directeur jusqu'à ce qu'il soit nommé vice-président dirigeant ce secteur. Sous sa direction, Du Pont du Canada a obtenu des succès remarquables dans le développement chimique et technologique, comprenant l'expansion de huit produits importants dans le domaine des plastiques, ce qui a permis la création de plus de 1.00 nouveaux emplois.

Le revenu moyen des hommes plus élevé que celui des femmes

Dans le dernier numéro de sa "Revue des Affaires" publié au mois de juin, la Banque de Montréal traite de l'évolution du contexte social et culturel qui a entraîné une forte augmentation des effectifs de la main-d'oeuvre féminine.

Les femmes ont toujours constitué une partie non négligeable de la main-d'oeuvre; le plus souvent, elles travaillent par nécessité économique, et occupaient les emplois domestiques ou manuels les moins bien payés. Elles étaient peu nombreuses à travailler et le nombre de travailleurs du sexe féminin au Canada n'a pas augmenté très rapidement jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.

Au cours des vingt dernières années, l'accroissement de la main-d'oeuvre féminine a été particulièrement remarquable; cette croissance est surtout attribuée au fait qu'un nombre de plus en plus considéra-

ble de femmes mariées ont décidé de prendre un emploi. Bien que le taux de participation des femmes célibataires reste nettement supérieur à celui des femmes mariées, celles-ci constituent à l'heure actuelle le groupe de travailleurs ayant le plus fort taux de croissance au Canada.

En effet depuis cinq ans, le nombre de femmes mariées au travail s'est accru au taux moyen annuel de 5½%, alors que ce taux n'est que de 4,3% pour les jeunes de 14 à 24 ans des deux sexes, et de 3% pour l'ensemble des hommes et des femmes quel que soit leur âge.

Les facteurs déterminants

L'urbanisation est considérée comme un facteur déterminant, à l'origine de la forte augmentation du nombre de femmes au travail.

Les changements radicaux qui

sont intervenus dans la direction et l'organisation de la famille sont un autre des facteurs qui a conduit à un accroissement du nombre de femmes au travail.

De plus, les femmes ont tendance à avoir de moins en moins d'enfants, ce qui est une autre des raisons qui explique pourquoi elles ont tendance à travailler en plus grand nombre. Outre, il semble que les femmes en général concentrent de plus en plus la naissance de leurs enfants sur un nombre d'années relativement réduit, et qu'elles retournent travailler dès qu'elles ont eu leurs enfants.

Par conséquent, si cette tendance se poursuivait, si l'on créait davantage de garderies d'enfants, et si la garde des enfants devenait relativement moins coûteuse, il est probable qu'un plus grand nombre de mères de famille retourneraient sur le marché du travail dans le cadre du

phénomène de la "deuxième vague" qui a commencé à se manifester au Canada dans les années 1950.

L'inégalité des revenus

Les femmes travaillent surtout dans les industries de services et comme employées de bureau. Plus de deux-tiers occupent un emploi dans ces secteurs, ainsi que dans les professions libérales et techniques. Bien qu'il y ait de plus en plus d'offres d'emploi dans ces domaines, ces activités ne sont cependant pas les plus lucratives.

Par opposition, des professions "traditionnellement masculines" telles que architecte, ingénieur, avocat et médecin, sont relativement très rémunératrices et cela explique largement la différence que l'on constate entre les revenus des hommes et des femmes.

Bien que les femmes qui travaillent soient mieux instruites au ni-

veau secondaire — plus de femmes que d'hommes ont terminé leurs études secondaires — les hommes sont plus nombreux à posséder un diplôme universitaire et, dans les professions-clé mentionnées ci-dessus, les femmes sont relativement peu nombreuses.

Même lorsque les femmes ont davantage de diplômes que les hommes, selon un rapport de la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme publié en 1970, "le niveau d'éducation plus élevé ne se traduit pas par des revenus correspondant". La Commission a constaté que les revenus moyens des hommes étaient considérablement plus élevés que ceux des femmes, atteignant dans certains cas plus du double.

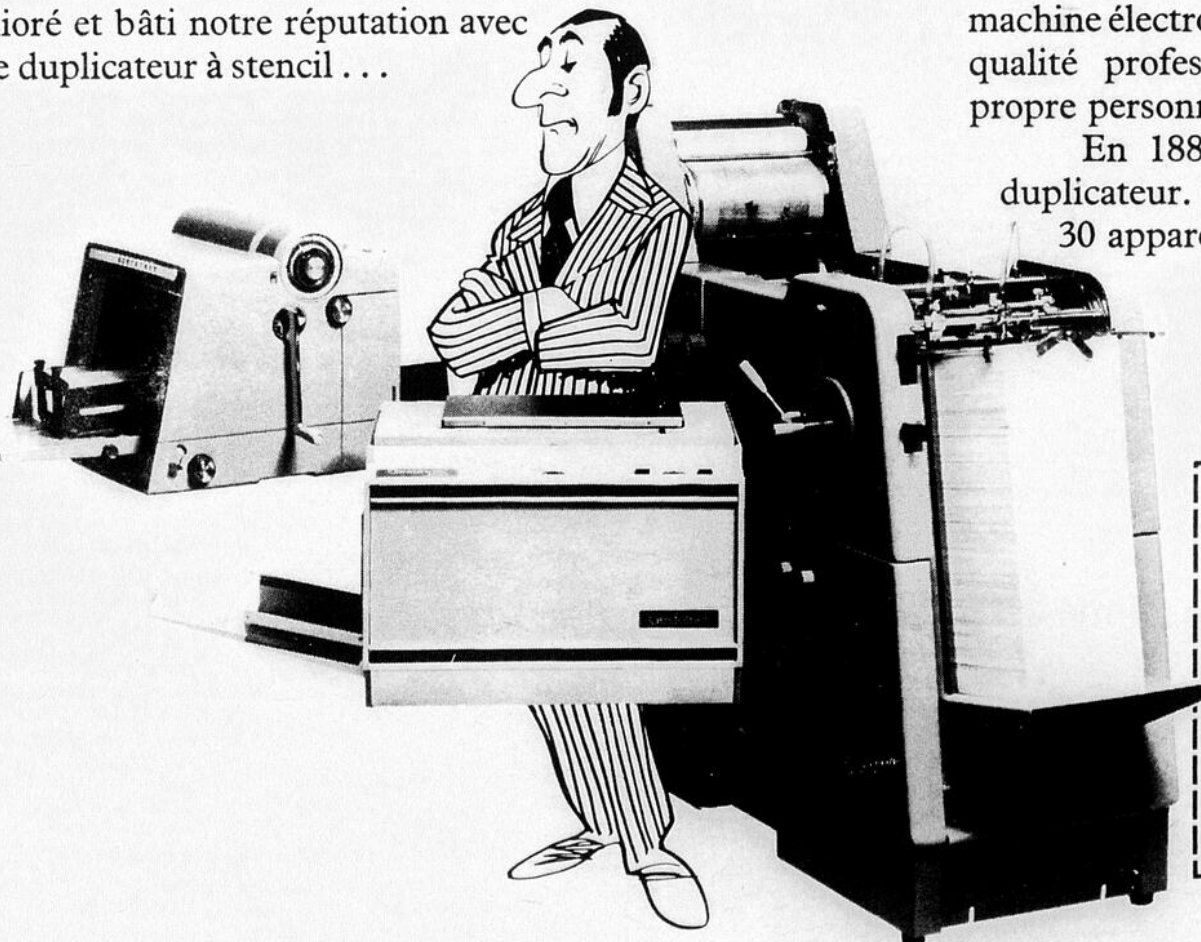
Cependant, diverses raisons permettent de penser que les femmes

(Suite de la page 20)

Non! Nous ne vous vendrons pas de duplicateur à stencil si vous avez besoin d'une offset ou d'un photocopieur.

En 1881, nous avons inventé le duplicateur à stencil et Gestetner est devenu synonyme de duplicateur... c'est pourquoi vous avez sans doute encore à l'esprit les vieux modèles à manivelle et à rouleaux encrés à la main. Aujourd'hui, tout ceci n'est que du passé. Tout est automatique et les copies sortent au rythme de 180 à la minute... sur une simple poussée du doigt. Quant à la gravure des stencils... pas de problèmes avec le Gestefax 456 et le TH-5 thermal, à utilisations multiples, car l'opération s'effectue vite avec un simple bouton.

Même si nous avons inventé, amélioré et bâti notre réputation avec notre duplicateur à stencil...



il se peut que ce soit le seul appareil que nous ne désirions pas vous vendre.

Si vous n'avez besoin que d'une dizaine de copies par jour, vous n'avez pas besoin d'un duplicateur à stencil. Notre photocopieur C-10 économique, rapide et précis est alors tout indiqué, de plus il reproduit tout avec un beau contraste... même les objets en relief.

Si le plus important de vos soucis est de diminuer le prix élevé que vous coûte l'impression de vos catalogues, brochures ou dépliants, n'hésitez pas... demandez-nous de vous montrer le fonctionnement d'une de nos offsets et d'une machine électrostatique à faire les plaques. Vous verrez quelle qualité professionnelle vous pouvez obtenir avec votre propre personnel.

En 1881, Gestetner... ce n'était qu'un simple duplicateur. En 1973, Gestetner... c'est une gamme de 30 appareils et de 3 procédés.

Pour tout détail supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service d'information d'une succursale Gestetner ou bien poster le bon ci-dessous.

Gestetner, 849 Don Mills Rd.,
Don Mills, Ontario M3C 1W1.

Cher Gestetner, vous serez aimable de m'envoyer plus de détails au sujet de vos duplicateurs à stencil ☐, de votre duplicateur "offset" ☐, et de votre photocopieur ☐.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Province _____ Tél. _____

Gestetner

Si vous voulez "faire bien" sur papier

Les milliards de dollars absorbés par le système de sécurité sociale profitent à tout le monde

Le système de sécurité sociale canadien profite à tous les citoyens; et s'il absorbe des milliards de dollars tirés de la poche des contribuables, il s'agit d'une dépense essentielle au bon fonctionnement de la société dans son ensemble. Voilà l'essentiel du message adressé dernièrement aux membres de la "United Fund" d'Alberta, par le ministre de la santé nationale et du bien-être social, M. Marc Lalonde. A cette occasion, le ministre a justifié l'emploi des fonds considérables répartis par son ministère entre les différents secteurs qui relèvent de sa compétence pour enfin présenter à son auditoire les principales caractéristiques de la réforme du système de sécurité sociale envisagée par le gouvernement fédéral.

Le ministre Marc Lalonde a d'abord rappelé que la majeure partie de l'argent dépensé par son ministère allait aux pensions de vieillesse,

ce qui représente un total de trois milliards de dollars par an. Et malgré ce fait, le public canadien et l'opinion politique demandent encore

l'augmentation des prestations, celles-ci atteignant \$170, par mois pour une personne seule, et \$325, par mois pour un couple. Par consé-

quent, conclut M. Lalonde, il n'est pas question de réduire les dépenses en ce domaine.

Au deuxième rang des dépenses par ordre d'importance vient le régime d'assurance-maladie, avec un total de 1.8 milliard de dollars pour l'année financière en cours, soit 1.1 milliard pour l'assurance-hospitalisation, et 700 millions pour l'assurance médicale.

A ce sujet, le ministre a précisé: "Même si le taux d'augmentation du coût des soins de santé dans notre pays me préoccupe, comme vous le savez très certainement, je tiens pourtant à tout prix, et sans la moindre équivoque à ce sujet, que soit offerte une protection mutuelle dans un régime national de soins."

Il faut ajouter aux postes budgétaires prédominants au ministère de la Santé nationale et du bien-être social, celui des allocations familiales. Aux 650 millions de dollars qui sont versés chaque année à l'heure actuelle, s'ajouteront sous peu 840 autres, si, bien entendu, le Parlement entérine la proposition gouvernementale. Celle-ci vise à presque tripler le montant actuel de cette prestation, tout en effectuant une répartition partielle des revenus par le fait d'imposer cette allocation.

Les autres secteurs importants de dépenses du ministère sont les suivants: la Protection de la santé, les Services médicaux, les subventions de la Caisse d'aide à la santé, les Sports et loisirs, Nouveaux horizons, et les programmes sur l'usage non médical des drogues.

M. Lalonde devait rappeler que "tous les chargés de famille au Canada sont bénéficiaires de notre régime d'allocations familiales et, en outre, tous les canadiens de 65 ans et plus tirent profit du système de sécurité de la vieillesse".

Le R.A.P.C.

"En fait", d'ajouter le ministre, "l'unique régime que nous administrons qui s'adresse, dans son ensemble, aux personnes à revenu modeste — le Régime d'assistance publique du Canada — comporte un chiffre de dépenses d'un peu plus de 700 millions de dollars par année, ce qui, à l'intérieur d'un budget ministériel global atteignant bien au-delà de 6 milliards de dollars, ne représente qu'un pourcentage d'environ 10 pour cent."

Quant à savoir si ces dépenses sont de nature à alléger le fardeau de la pauvreté ou ne font que maintenir le statu quo, M. Lalonde a rappelé que sa décision de remanier le système de sécurité social actuel visait à répondre à cette question.

L'objectif du plein emploi

Selon lui, les problèmes courants "découlent essentiellement de programmes qui établissent et maintiennent une dichotomie presque complète entre l'emploi et l'entre-

tien de l'individu aux frais de l'Etat. Si le plein emploi existait dans chaque région du Canada, et si tous les emplois produisaient des revenus conformes aux besoins de l'employé et de sa famille, cette dichotomie pourrait peut-être se tolérer."

Or, comme le plein emploi est loin d'être atteint à l'échelle nationale, que les disparités économiques régionales persistent, que les emplois existants ne procurent pas tous un revenu suffisant à ceux qui les détiennent, que certains travailleurs autonomes ont des revenus inférieurs au salaire minimum (tels que les cultivateurs marginaux), il revient aux gouvernements, selon le ministre Lalonde, de relâcher leur emprise sur les emplois et les revenus, et non de la resserrer.

D'après lui, "Ce n'est que lorsqu'il est pécuniairement avantageux de passer d'un état de dépendance à un état d'indépendance que nous pouvons vraiment parler d'incitations au travail. (...) Un des principaux buts de notre révision sera donc de faire disparaître du système ces facteurs de dissuasion et de les remplacer par des incitations véritables."

Je crois que la réalisation de cet objectif marquera l'une des étapes les plus importantes dans l'histoire de la sécurité sociale au Canada. Et cela parce que, à mon avis, les incitations seront très favorablement accueillies. Car, contrairement à l'opinion de nombreuses personnes, il existe très peu d'assistés sociaux, théoriquement capables de gagner leur vie, qui répugnent à le faire si on leur en donne la chance".

Le supplément de revenu

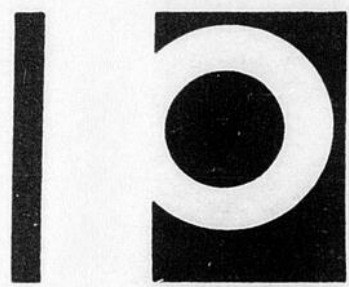
Un des moyens envisagés par le ministère de la santé nationale et du bien-être social est le recours au supplément de revenu. M. Lalonde a décrit cette mesure éventuelle en ces termes: "Plutôt que de forcer l'individu à choisir le travail ou le bien-être social, nous devrions considérer son revenu, indépendamment de la source où il le tire, et prendre des mesures pour l'augmenter lorsqu'il est inférieur au minimum vital ou qu'il ne suffit pas à ses charges familiales et financières. (...) Le supplément de revenu comblerait une lacune en incitant vraiment les assistés sociaux à se trouver un emploi".

Le ministre a conclu: "C'est beaucoup, mais ce n'est pas tout. Voilà pourquoi, en plus du supplément de revenu, l'Etat doit songer à soutenir l'emploi d'une façon plus directe. Les répercussions normales sur le marché du travail de la planification et de la croissance économiques sont insuffisantes. Une planification de l'emploi à caractère social devient nécessaire."

Autrement dit, l'Etat doit créer directement des emplois. C'est pourquoi nous proposons, dans notre document de travail, d'envisager la mise sur pied d'un programme d'emploi communautaire afin de répondre aux besoins qui, dans notre société, sont actuellement négligés, totalement ou en partie, et de lutter contre un chômage résiduel persistant."

La Compagnie Diversifiée St-Laurent présente son nouveau visage

G R O U P E



PRENOR LTÉE

- Un nom nouveau.
- Un capital consolidé sur la base d'une nouvelle action pour quatre anciennes.
- L'inscription à la Bourse de Montréal sous le symbole au téléscripneur PGX.

801 est, rue Sherbrooke, Montréal 132, P.Q.
Tel.: (514) 527-9583

Combien de fois l'an invitez-vous 1500 personnes à déjeuner?

Le nombre de personnes invitées à un déjeuner d'affaires, à une réunion de ventes ou à une convention, peut sembler extravagant. Pour nous, c'est un fait de tous les jours. Nous recevons régulièrement des groupes de douze à 1500 personnes sans jamais être à l'étroit. A table, il y a ample espace pour les coudes et la salle est toujours assez vaste pour ceux qui aiment se promener d'une table à l'autre.

Nos salles à diner et de banquets sont spécialement aménagées pour les réunions d'affaires ou de plaisir. Au Skyline, vous pouvez être assuré que tout sera parfait.

Nous vous fournissons naturellement toutes les commodités qui accompagnent votre réunion. Estrade, système sonore et même équipement audio-visuel si nécessaire. Sans oublier un personnel affable qui vous aidera à mettre le tout sur pied.

Nous savons aussi parfaitement nous tenir lors d'une réunion d'affaires. Nous n'entrechoquerons pas nos plateaux pendant votre discours et nous ne servirons pas le dessert au beau milieu de votre présentation.

Pour ce qui est de la cuisine, vous n'en trouverez pas de meilleure que la nôtre. Nos chefs-cuisiniers et nos garçons de table ont l'expérience des grands

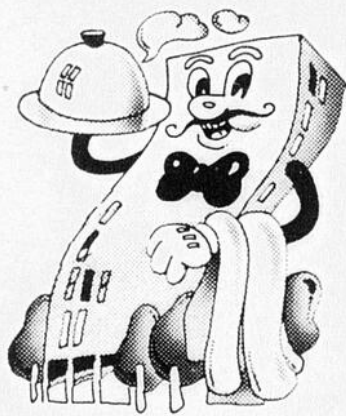
groupes... et des petits groupes. Les plats chauds vous sont servis chauds et vous n'attendez pas qu'on vous resserve du café.

Nous prenons soin du plus grand au plus petit détail. Et nous sommes experts non seulement en matière de déjeuners, mais aussi en matière de petits déjeuners et de dîners.

Afin que votre séjour soit encore plus agréable, une fois les affaires réglées, le Skyline met à votre disposition une magnifique piscine, un studio de santé et de superbes boîtes de nuit. Il vous offre aussi des chambres calmes et confortables, où vous pouvez vous détendre à votre aise, et un vaste parc de stationnement. Le Skyline est situé à proximité de l'aéroport et des voies principales de circulation. Pour obtenir plus de renseignements, contactez notre Directeur des ventes Bureau chef 1, Cityview Drive Rexdale (Toronto) Ontario, Canada M9W 5N8 Tél. 06-965515 TWX-6104922104.

Que vous ayez donc la tâche d'organiser un déjeuner pour 1500 personnes ou pour une douzaine seulement, recevez-les comme il se doit, au Skyline, l'hôtel canadien le plus dans le vent.

Nous offrons les mêmes services aux hôtels Skyline de: Montréal, Toronto, Ottawa, Brockville, Kingston (Jamaïque), Londres, Angleterre (Aéroport international de Londres); ou au Park Tower (centre-ville de Londres).



SKYLINE
Un second chez-soi



SKYLINE HOTELS
The Canadian Chain La Chaîne Canadienne

Les industries Molson ltée changent d'étiquette

"Les industries Molson limitée" deviendront à compter du 16 juillet "les compagnies Molson limitée". Il semble qu'un avenir mouvementé est à prévoir chez Molson si l'on s'en tient à la dernière assemblée annuelle et spéciale des actionnaires.

Passant en revue les résultats de l'exercice terminé le 31 mars, M. Willmot, le président de la compagnie, a déclaré que les ventes et projets sans précédents de la compa-

gnie témoignaient de plus en plus de sa saine planification et de sa saine stratégie dans les divers domaines de son activité.

Il a cependant fait remarquer que le problème le plus sérieux auquel aussi bien les individus que les sociétés avaient à affronter, était le niveau élevé de l'inflation tout en exprimant l'avis qu'il y aurait lieu de mettre un frein aux pressions inflationnistes.

M. Willmot a toutefois souligné que la compagnie est moins exposée aujourd'hui aux effets des cycles économiques par suite de son entrée dans d'autres domaines d'activités, en particulier celui de la commercialisation au détail.

Le président des industries Molson est d'avis que les bénéfices par action devraient cette année dépasser le record atteint l'an dernier qui était de \$1.62 par action, sur un

chiffre d'affaires de \$522 millions.

Au niveau des nouvelles nominations, le président du conseil, M. Molson a annoncé aux actionnaires que M. Willmot deviendrait président délégué du conseil et que M. J.T. Black, vice-président exécutif, lui succéderait au poste de président.

M. Molson a déclaré que conformément à son désir de partager davantage ses responsabilités quant à

l'orientation de la compagnie, M. Willmot deviendrait également président du comité exécutif du conseil et président du comité exécutif de la direction, qui vient d'être créé.

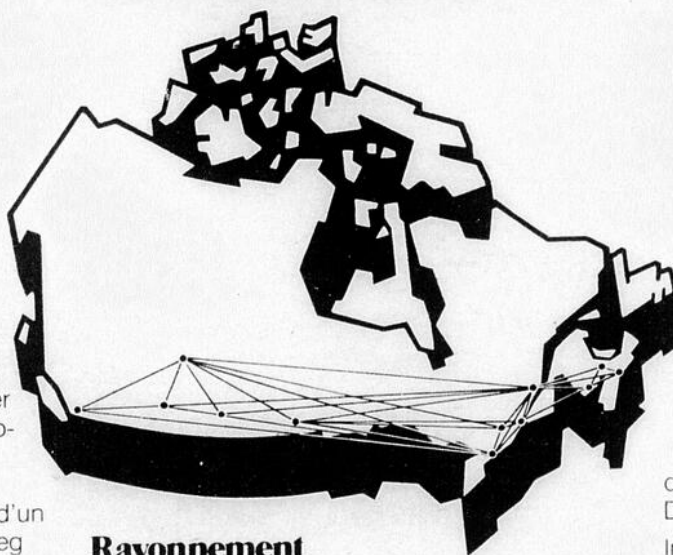
Aussi, selon M. Willmot, les bénéfices du premier trimestre de cette année équivalaient à ceux de l'an dernier malgré un chiffre d'affaires un peu plus élevé. Les bénéfices

(Suite à la page 20)

Importante innovation

Le réseau infodat

un nouveau service de transmission des données à un coût inférieur.



Économies substantielles:

Qu'il s'agisse de simples messages pour téléimprimeur ou de grandes quantités de données pour ordinateur, vous réalisez une importante économie dès le premier message grâce au réseau Infodat. Vous économisez davantage lorsque vous utilisez la gamme de transmission à basses vitesses; exemple: au tarif actuel de jour, l'utilisation d'un circuit à 75 bauds entre Montréal et Winnipeg coûte \$1,577 par mois. Infodat peut réduire ce coût jusqu'à \$241 par mois.

Utile à tout genre d'entreprise:

Infodat se prête à de nombreux usages: systèmes de réservation ou d'information... communication à fort trafic poste à poste, ou à postes multiples... systèmes d'inventaire et de rapport de ventes... vérification de solvabilité... traitement par lots... utilisation d'un ordinateur à temps partagé. Le coût minime d'exploitation d'Infodat permet d'entrevoir l'usage des ordinateurs dans des secteurs ignorés jusqu'à maintenant parce que les taux étaient trop élevés.

Rayonnement du réseau initial:

Vancouver, Calgary, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Moncton, Saint-Jean (N.-B.), Halifax.

Choix de périodes d'utilisation:

Grâce à Infodat, le facteur distance a beaucoup moins d'importance dans les réseaux de communication, car Infodat met trois périodes d'utilisation à votre disposition: jour, nuit et 24 heures. Les tarifs diffèrent avec chacune de ces périodes pour ainsi faciliter le choix de l'abonné.

Presque partout accessible:

Pour les points en dehors des 12 centres de raccordement du réseau Infodat, plusieurs méthodes de liaison au réseau sont offertes et ce, presque partout au Canada. Infodat est accessible à sens unique (émission seulement) par le raccordement de tout circuit exclusif ou par les réseaux Telex, Data Télex et Broadband.

Infodat vous offre de nouvelles occasions d'économiser, d'étendre votre champ d'action avec un regard neuf sur le monde des communications et les profits que peuvent en retirer vos affaires. Communiquez avec le spécialiste du CPCN. Il vous expliquera les possibilités d'Infodat et les avantages que votre entreprise peut en retirer.

**Appelez-nous.
Nous sommes
prêts.**

Télécommunications
CPCN

Nouvelles inscriptions Alberta Eastern Gas Limited

7.500.000 actions sans valeur au pair, dont 4.964.000 sont émises et en circulation et 36.000 sont réservées aux fins d'émission, ont été inscrites à la cote de la Bourse de Montréal le vendredi 1er juin 1973.

Symbole au téléscripteur: "A E G"
Classification: Pétrole

Siège Social: 515 Barron Building, 610 — 8th Avenue South West, Calgary, Alberta.

Constitution: La Société a été constituée en compagnie privée le 27 juin 1968 en vertu d'un acte constitutif conformément à la Loi sur les compagnies de l'Alberta. En vertu d'un certificat de conversion daté du 11 septembre 1969, la société est devenue une compagnie publique, en vertu de certificats émis le 27 octobre 1972 et le 31 janvier 1973, son capital-actions a été modifié en sa forme présente.

Nature de l'entreprise: La Compagnie a pour occupation première la mise en exploitation et la production de gaz naturel contenu dans des réserves peu profondes de gaz qui se trouvent dans la région sud-est de l'Alberta et la région sud-ouest de la Saskatchewan. La James A. Lewis Engineering Co. Ltd. a estimé que les réserves de la Société étaient de 896 milliards de pieds cubes. De plus, la Société a entrepris un programme d'achat de terrains et de forages de prospection qui comprennent des essais à grande profondeur. Cette prospection permettra peut-être à la Société de découvrir du pétrole. Ces réserves de gaz se trouvent surtout dans deux lots: le premier d'une superficie de 260.000 acres est situé entre médecine Hat et Brooks, région sud-est de l'Alberta, le second d'une superficie de 190.000 acres dans la région de Golden Prairie-Richmond, au sud-ouest de la Saskatchewan. La Société possède dans ces deux régions des droits de forage et d'exploitation à grande profondeur sur quelques 300.000 acres, pour une participation variant entre 50 et 100 pour cent, ce qui représente en tout 190.000 acres. Ailleurs la Société a une participation dans quelques 250.000 acres de terrains de prospection, soit au total 30.000 acres.

Administrateurs et Directeurs: Francis George Vetsch, président, directeur-général et administrateur, Calgary, Alberta; Allan Douglas Rogan, vice-président à la production et administrateur, Calgary, Alberta; Robert Abraham McCullough, vice-président, trésorier et administrateur, Calgary, Alberta; William George Fyfe, secrétaire, Calgary, Alberta; William John Bushnell, administrateur, Toronto, Ontario; John Torrence Wood, administrateur, Calgary, Alberta.

CAPITALISATION: Capital-actions: actions sans valeur au pair: **Autorisé:** 7.500.000; **Emis et en circulation:** 4.964.000; **A inscrire:** 7.500.000**

** dont 36.000 sont réservées aux fins d'émission au moment de l'exercice des options.

Régistrare et Agent de Transfert: Le Montreal Trust Company à Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver.

Inscriptions d'actions nouvelles

Hugh Russell Limited: 100.000 nouvelles actions de classe "A" ont été inscrites à la cote de la Bour-

se de Montréal. Cette nouvelle inscription couvre les actions qui ont été mises de côté dans le cadre du programme d'achat d'actions de la société, créé en vertu du règlement 64, promulgué par les administrateurs de la Société et entériné par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire annuelle tenue le 29 mars 1973.

Canadian Tire Corporation Limited: 59.170 nouvelles actions de classe "A" sans valeur au pair ont été inscrites à la cote de la Bourse de Montréal. Cette nouvelle inscription couvre 17.656 actions de classe "A" réservées aux fins d'émission au moment de l'exercice des options et 41.514 actions de classe "A" émises au nom des employés de filiales de la compagnie par suite d'accords d'options accordés par le Conseil d'administration le 3 avril 1973 et le 15 mai 1973.

Débacle dans les denrées

par Jacques Girardin, de BACHE CANADA

Le point saillant dans les denrées à terme, la semaine dernière, a été la conférence tenue conjointement par le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, le ministère du Commerce et le Conseil du coût de la vie. On a annoncé qu'à partir de 17 heures le 27 juin 1973, il y avait embargo sur l'exportation des fèves de soya, l'huile de soya, la farine de soya, l'huile de coton et la farine de coton. Cette mesure a été prise à cause des exportations, qui devenaient beaucoup trop fortes, augmentaient le prix des denrées des consommateurs à l'intérieur des frontières américaines. Le produit principal touché par cette mesure est la nourriture à base de hautes protéines. Les produits servant à

l'alimentation du bétail et des animaux en général, plus le prix élevé du bétail sur pied, des porcs et des volailles a été les causes principales qui ont incité le gouvernement à agir aussi rapidement.

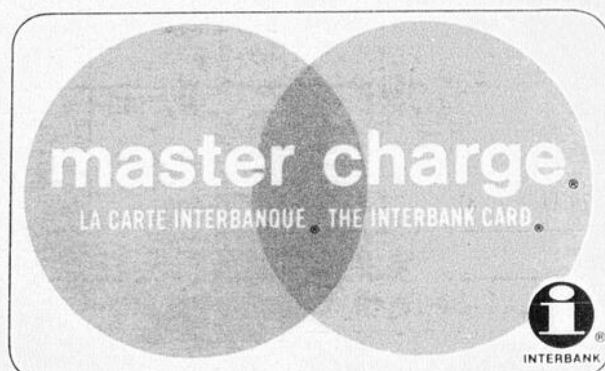
Dans un autre exposé, le Conseil du coût de la vie a laissé à la dis-

crétion des différentes Bourses des denrées les plafonds à établir pour chacune des denrées livrables dans les 60 jours du gel des prix.

Voici un tableau des différents prix relatifs au gel de mercredi dernier:

DENRÉE	(Marché)	Prix limite (Maximum)
Cuivre	New York	76.25 cents la lb
Platine	New York	\$165 l'once
Argent	New York	2.74 cents l'once
Jus d'orange congelé	New York	45.15 cents la lb
Bacon	Chicago	58.20 cents la lb
Farine de soya	Chicago	\$426 la tonne
Huile de soya	Chicago	19.70 cents la lb
Bois	Chicago	\$154 le mille pieds
Contreplaqué	Chicago	\$131 le mille pieds

Elle sera d'un commerce agréable



La carte de crédit Master Charge est la plus reconnue au monde.

Les chiffres sont impressionnants: 20.000 succursales bancaires l'acceptent, 31 millions de personnes s'en servent chez plus de 1.300.000 commerçants dans le monde entier. Aux Etats-Unis, on trouve plus de 28 millions de détenteurs de la carte de crédit Master Charge; ils peuvent s'en servir dans plus d'un million d'établissements. Rien d'étonnant à ce que le chiffre d'affaires réalisé grâce à Master Charge soit de beaucoup le plus élevé. C'est la carte la plus reconnue au monde, et par conséquent, la plus utilisée. Celui qui en possède une ne s'en sépare jamais.

28 millions de Nord-Américains détiennent actuellement Master Charge.

Plus de 15 millions d'entre eux habitent des Etats du nord. Or, chaque année, les Américains dépensent environ 6 milliards de dollars par l'entremise de Master Charge. Au Canada, les touristes américains dépensent plus d'un milliard par an; comme la plupart d'entre eux sont munis d'une carte Master Charge, parce que c'est la plus répandue, pensez à ce que cela veut dire pour les commerçants canadiens... pour vous.

Master Charge s'en vient au Canada... très bientôt.

Durant les mois d'été, des représentants de la carte Master Charge communiqueront avec les commerçants partout au Canada pour leur expliquer

comment adhérer au système Master Charge. Tout de suite après cette étape, plusieurs centaines de milliers de Canadiens recevront leur carte Master Charge.

En somme, un trio de commerce agréable: Master Charge, le client, le commerçant.

Master Charge n'exige pas de droit d'adhésion.

Les commerçants qui veulent adhérer au système Master Charge n'ont pas un sou à déboursier.

Avec Master Charge, le commerçant en a plus pour son argent.

Contrairement à d'autres cartes de crédit, Master Charge commence par porter au crédit du commerçant le montant total de ses ventes. L'escompte est ensuite calculé automatiquement et facturé une fois par mois. Le taux d'escompte de Master Charge est très concurrentiel; en outre, l'escompte est calculé à chaque mois, de sorte que le commerçant paie toujours le montant le plus juste.

Master Charge favorise une saine concurrence.

Particulièrement chez les commerçants. Non seulement ceux-ci pourront-ils offrir à leurs clients un service-crédit plus étendu, mais ils seront eux-mêmes en meilleure position vis-à-vis tous les autres organismes offrant une carte de crédit.

Elle sera d'un commerce agréable...

pour vous et vos clients... très, très bientôt.



banque provinciale



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

RoyNat

La compagnie Roynal, née de l'heureuse rencontre de la Banque Royale avec la Banque Canadienne Nationale, accuse un chiffre record de \$61 millions de nouvelles affaires pour l'exercice terminé le 30 avril 1973 et, malgré le resserment monétaire qui sévit présentement, le président M. J.W. Powell, nous apprend que la compagnie fait face à une forte demande.

Les bénéfices nets comprennent un poste, considéré comme exceptionnel, de \$311.409, attribuable à la vente du portefeuille d'hypothèques conjointes de sa filiale en propriété exclusive, TanYor Ltée, laquelle vente fut motivée par la nouvelle politique de prêts hypothécaires des deux prêteurs principaux avec qui TanYor prêtait.

Dans le rapport annuel de la compagnie, le président, M. Powell, a tenu à souligner que la fusion de la compagnie avec sa filiale de location, Roynat Leasing Ltée, la rendait plus concurrentielle dans ce domaine en plein essor qu'est celui de la location de matériel d'équipement.

Au 30 avril, l'actif consolidé s'étant accru de 13.4%, atteignait \$180,753,568 et les engagements à satisfaire en matière de prêts et de locations s'élevaient à 28.3 millions.

Des dividendes de \$1,150,000 furent versés et les bénéfices non distribués augmentèrent de \$1,684,250 pour atteindre \$7,190,111.

De l'avis de M. Powell tout semble indiquer que l'exercice en cours sera marqué d'une augmentation du chiffre d'affaire de la Roynat, c'est ce que semble témoigner du moins les premières semaines du présent exercice financier.

Oshawa

Les ventes consolidées au cours des douze semaines terminées le 21 avril dernier ont atteint \$139,958,-000, soit une augmentation de 22,4% sur le montant de \$114,307,000 l'an dernier.

Les bénéfices avant le revenu extraordinaire ont été de \$526,000 ou de 7.5 cents par action en comparaison de \$506,000 ou de 7.2 cents l'an dernier. Le revenu extraordinaire fut de \$15,000 comparativement à \$16,000. Les bénéfices nets ont été de \$541,000 ou de 7.7 cents par action sur 7,043,804 actions en comparaison de \$520,000 ou de 7.4 cents sur 7,008,254 actions.

Simpson-Sears

Le conseil d'administration de Simpsons-Sears Limited a déclaré un dividende trimestriel de 5 cents l'action sur toutes les actions ordinaires de la société.

Le dividende est payable le 14 septembre aux porteurs d'actions les détenant au 15 août 1973.

**Hunter Douglas
Canada**

A l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 27 juin, le conseil d'administration de Hunter Douglas Canada Limitée a déclaré pour ses actions privilégiées cumulatives, avec droit de vote, en circulation un dividende par action égal à l'équivalent canadien de 1.10 florin néerlandais et payable le 1er août 1973.

Le dividende sera établi selon la

moyenne du taux de change entre le cours acheteur et le cours vendeur télégraphiques de midi du dollar canadien et du florin néerlandais, tel que déterminé à ce moment-là par la Banque royale du Canada. Selon les cours du 27 juin, le dividende équivaut à peu près à 41 cents canadiens.

Le dividende sera versé aux actionnaires inscrits aux livres le 31 juillet 1973.

Les actionnaires se verront offrir

le choix entre ces dividendes en argent et une action privilégiée cumulative avec droit de vote pour chaque bloc de 50 actions du même genre qu'ils détiennent.

Hunter Douglas Canada Limitée est la compagnie canadienne du Hunter Douglas N.V., groupe industriel multinational. Les actions privilégiées cumulatives, avec droit de vote, de Hunter Douglas Canada Limitée sont cotées aux bourses de Montréal et de Toronto.

Irwin Toy

Le conseil d'administration d'Irwin Toy Limited, réuni en assemblée le 28 juin, a déclaré un dividende de 8 cents par action, payable le 31 août aux détenteurs d'actions ordinaires convertibles de classe A, inscrits à la fermeture des affaires le 17 août 1973.

Le conseil a aussi déclaré un dividende de \$0.068 par action, payable le 31 août aux détenteurs d'ac-

Résultats boursiers de la semaine

Tableaux publiés en collaboration avec
Financial Times of Canada

Semaine close le Vendredi, le 29 juin 1973

Les rendements sont établis sur les taux indiqués de 1971. Les rapports prix/bénéfice (Price/earnings ratios) sont basés sur la dernière année fiscale et le prix de fermeture de vendredi. Si aucune transaction n'a eu lieu sur une valeur au cours de la semaine, les cours offerts le vendredi prennent place dans la colonne "fermeture". Dans la colonne "profits par actions", les profits d'actions préférentiels sont distribués. Le symbole (—) en face d'un chiffre mentionné dans la colonne "profits" signifie une perte. La lettre (a) en face d'un dividende signifie un arrérage, et la lettre (e) qu'un super-dividende est inclus (e) pour extra).

Industrielles

Bourses de Toronto, Montréal et Canadienne

[illegible]

Nouvelle inscription

Prenor Group Limited — Groupe Prenor Limitée: 1,044,218 actions ordinaires sans valeur au pair, dont 967,618 sont émises et en circulation et 76,000 réservées aux fins d'émission, seront inscrites à la cote de la Bourse de Montréal, le vendredi 22 juin 1973 à l'ouverture. Par la même occasion, les actions de la société, comme auparavant sous le nom de St-Lawrence Diversified Company, qui ont été regroupées

récentement à raison d'une (1) pour quatre (4), seront retirées de la cote de la Bourse Canadienne.

Symbole au téléscripteur: "P G X"

Classification: Industrielles.

Projet d'offre de droits

Francana Oil and Gas Ltd.: Nous vous référons à notre avis du 7 juin 1973. La Bourse de Montréal a appris que la Société a décidé de reporter la date d'enregistrement.

en ce qui a trait aux droits offerts aux actionnaires, du 25 juin 1973 au 13 juillet 1973.

Steinberg's Limited: La Bourse de Montréal a été avisée de ce que les administrateurs de Steinberg's Ltd. ont, lors de la réunion du Conseil d'administration du 15 juin 1973, approuvé le rachat à compter du 1er août 1973 de 10,200 actions privilégiées subordonnées, non-cumulatives, rachetables d'une valeur au pair de \$98 l'action. Le prix

de rachat sera de \$98 et sera établi au pro-rata. Ces actions peuvent être déposées au siège social du Montréal Trust, 1 Place Ville Marie à Montréal. Ces actions ne sont cotées ni à la Bourse de Montréal ni à la Bourse Canadienne.

New Hosco Mines Limited: La Bourse Canadienne a été avisée de ce que la Société a accordé à son président une option d'achat sur 100,000 actions au prix unitaire de 50 cents; cette option est valable

pendant dix ans à compter du 10 avril 1973. La Bourse a pris note de l'accord xde cette option qui doit encore être approuvée par les actionnaires.

Weldwood of Canada Limited: La Bourse de Montréal a été avisée de ce que, par décision du Conseil d'administration en date du 17 avril 1973, des options ont été, dans le cadre du plan d'action sur actions, accordées à 52 employés de la Société et ce sur 25,000 actions ordinaires au prix unitaire de \$15.44

Avis

R.L. Crain Limited: La Bourse de Montréal a appris que la Lawson & Jones Limited et R.L. Crain Ltd. sont en pourparler afin de déterminer si leurs clients, employés et actionnaires peuvent tirer profit de la fusion de leurs entreprises.

Trans-Canada Pipelines: La Bourse de Montréal a été avisée de ce que, par résolution du Conseil d'administration de la Société, des options ont été accordées, dans le cadre du plan d'options sur actions des employés, à 13 employés pour l'achat de 10,600 actions ordinaires au prix unitaire de \$40.51.

Bell Canada

AVIS DU 8^e DIVIDENDE

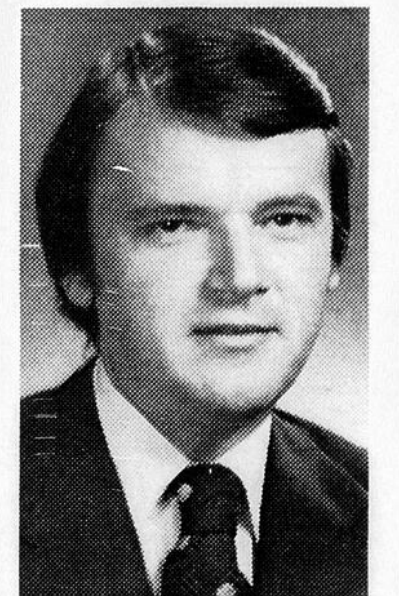
Un dividende trimestriel de quatre-vingt-trois cents par action privilégiée, classe B, série B, a été déclaré et sera payable le 15 août 1973 aux détenteurs desdites actions privilégiées enregistrées aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 13 juillet 1973.

Montréal, le 27 juin 1973

Le secrétaire, J. T. MOORE



NOMINATION A LA BANQUE ROYALE



M. M.L. Turcotte

M. P.-A. Fréchette, directeur général régional de la Banque Royale du Canada pour le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'est de l'Ontario, annonce la nomination de M. M.L. Turcotte au poste, nouvellement créé, de directeur des Services de marketing. Le titulaire sera responsable de la coordination, au sein de la Région, de toutes les activités reliées au marketing. Originaire de Montréal, M. Turcotte est diplômé de l'Université de Montréal et de l'Université Laval. Entré au service de la Banque Royale en 1962, il a occupé divers postes au siège social et à la Direction régionale, à Montréal. Avant sa récente nomination, il était directeur de la succursale Peel et Sherbrooke à Montréal.

RENDREMENT										RENDREMENT										
6 mois ou dernières années										6 mois ou dernières années										
SEMAINE EN COURS										SEMAINE EN COURS										
haut bas										haut bas										
1973-1972										1973-1972										
38.9	4	3.05	Nov	09	Feb3m	02d	3.50	3.50	25	5	3.9	16.5	3.45	2.70	Jan Am Oil	40p	June	2.60	Mar3m	1.45
11.3	7	5.14	Nov	09	Feb3m	14	6.2	6.2	12	7.2	9.4	10.9	9	Gen Bakeries	13	73Apr	2.0	Mar3m	3.30	
40.5	22	18.7	Nov	09	Feb3m	30	22.4	21	22.4	17.7	17.7	18.1	12	Gen Dev	stik	Dec	96	Mar3m	30	
21.6	19	19.1	Nov	09	Feb3m	30	20.6	20	20.6	5.6	8.9	8.4	66	Gen Dist	1.00	73Jan	2.47	Mar3m	70	
25.0	3.40	2.45	Nov	09	Feb3m	30	35	32	32	7.2	8.9	8.4	66	Gen Dyna	4.45	73Jan	2.47	Mar3m	70	
4.0	28.5	28.5	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen Motors	4.45	73Jan	2.47	Mar3m	70	
11.9	5	4	Nov	09	Feb3m	30	2.80	2.70	2.75	5.6	8.9	8.4	66	ProdMig A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
5.5	12.5	12.5	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
7.0	10.3	10.3	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
3.9	10.3	10.3	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
10.2	3.05	2.10	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
16.7	16.7	12.14	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
285.0	3.25	2.10	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
4.7	9.8	24.62	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
9.5	2.3	20.6	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
1.5	7.4	3.65	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
6.8	8.5	2	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
2	14.4	27	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
31.6	31.6	31.6	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
3.6	7.4	4.50	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
23.8	43.0	7.0	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
3.7	15.3	14.10	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
1.1	6.1	3.50	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
3.5	16.6	12.02	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
14.8	3.25	3.30	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
12.9	27.5	23.30	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
1.4	13.9	74.74	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
1.8	30.1	27.24	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
4.7	14.3	21	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
12.7	29.6	12.7	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
2.7	18.7	17.14	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
11.3	53.3	8	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
2.4	15.5	10	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
7.5	88	88	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
2.5	24.4	2.15	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
1.0	14.4	13.14	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
5.0	7.1	1.20	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
1.7	7.8	8	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
7.8	83	80	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
5	31.6	6.12	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
2.5	22.5	1.30	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
18	20.6	4	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
2.2	11.2	12	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
28.7	52.6	26.36	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
2.8	12.2	37	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
2.4	9.7	15	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
6.7	11.9	74	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
5.2	10.2	11.12	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
7.1	15.5	14.12	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
7.2	15.2	12	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
5	11.6	13.9	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
6.1	8.4	10.4	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
6.5	10.1	10.1	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
2.9	18.0	21	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
6.9	9.4	15.4	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
5.2	11.9	9	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
7.9	14.7	3.55	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
4.3	11.0	11.9	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
7.3	8	7.6	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
4.0	12.9	9.4	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
4.1	11.3	14.6	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
4.2	15.8	4.75	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
8.0	7.5	50	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
7.5	14.3	8.16	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
1.3	10.9	13.3	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
44.4	8.2	13.2	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
4.0	8.2	13.2	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
4.0	7.2	6.14	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
19	14.1	4.30	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
4.1	11.4	3.75	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
3.1	16.2	21.9	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
2.3	29.7	18.4	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
20.4	24.4	32	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
1.0	10.0	19.1	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
6.9	12.7	83.7	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1.51	73Jan	2.47	Mar3m	70	
10.0	6.8	3.50	Nov	09	Feb3m	30	1.90	2.50	10	5.6	8.9	8.4	66	Gen A	1					

Droit d'achat

Koffler Stores Limited: Les droits d'achat présentement inscrits à la cote, donnent à leur titulaire le droit d'acheter des actions ordinaires de la Société à \$12.75 l'action et ce jusqu'au 30 janvier 1976 à la fermeture. Le mardi 19 juin 1976, les actions fractionnées ordinaires, à raison de deux pour une, seront inscrites à la cote, mais les warrants au porteur demeurent inchangés si ce n'est que sur tout nouveau certificat de droits, émis par l'agent de transfert après le fractionnement des actions ordinaires, portera la remarque suivante:

"Par amendement aux articles en date du 5 juin 1973, émis conformément à la loi des corporations de l'Ontario, les actions ordinaires de la Koffler Stores Limited ont été fractionnées à raison de deux pour une. Après l'entrée en vigueur de cet amendement, le titulaire dudit certificat recevra une (1) action supplémentaire sans valeur au pair de la Koffler Stores Limited pour chaque action qu'il aura le droit d'acheter et qu'il achètera aux termes de cet amendement."

Le mardi 19 juin, les droits d'achat seront cotés fractionnés, chacun des deux warrants, permettront au titulaire d'acheter deux actions ordinaires à un prix de souscription total de \$12.75. Veuillez remarquer qu'à partir du mardi 19 juin, les warrants seront négociés par deux au minimum et par multiple de deux.

Retrait de la cote

Societa Generale Immobiliare de Lavori: Le 18 juin 1973, à la fermeture, les actions de la Societa Generale Immobiliare de Lavori ont été retirées de la cote à la demande de la Société. La Bourse a été avisée de ce que tous les reçus de dépôt canadien ont été remis au registraire et agent de transfert de la Société en échange des actions italiennes de la Société. Ces actions ont par la suite été vendues en Italie et certaines sont en circulation au Canada.

Avenant au dossier d'inscription

Chemmaloy Minerals Limited: La Compagnie a soumis un avenant au dossier d'inscription afin de révéler les éléments suivants:

1.- un placement privé effectué par la Handelskredit — Bank AG, à Zurich, en Suisse, agissant du nom de clients dont elle gère les comptes; ce placement de \$5,000,000 en débetures convertibles de deuxième rang à 8 pour cent, convertibles à \$2.50 l'action durant les 5 années qui précèdent leur échange. Le prix de conversion a été établi à la suite d'une décision prise par les administrateurs de la Société le 14 décembre 1972. Les débetures comprennent une deuxième hypothèque flottante sur tous les biens de la Société. La Banque consent à ne vendre, au cours des 6 premiers mois, aucune des débetures ou des actions résultantes sans l'autorisation préalable de la Bourse de Toronto et de la Bourse de Montréal.

2.- En vertu d'un accord daté du 31 mars 1973, la Société a acheté de la "New Forty-Four Mines Limited" ("New 44") et de MM. Vincent Bolin et Kenneth S. Dixon de Calgary, en Alberta, et de M. John H.M. Greenwood de Vancouver, en Colombie-Britannique (les "Associés") une option sur une participation de 60 pour cent dans l'ancienne "San Antonio Gold Mines à Bissett, Manitoba, le même que dans la mine adjacente "New 44".

La Société a le droit pendant soixante jours d'examiner la mine, la cheminée et les installations de l'ancienne "San Antonio Gold Mines" et de la "New 44" adjacente. Après quoi la Société pourra décider et ce à certaines conditions qu'elle a déterminées, de prendre possession et usage de ladite mine, cheminée et installations jusqu'au 31 mars 1974 et ce afin de voir s'il est possible économiquement de réouvrir la mine.

Si avant le 31 mars 1974 la Société

annonce qu'elle a l'intention d'exploiter la mine, elle en détiendra 60 pour cent.

La Société a accepté de payer aux "Associés" la somme de 75 cents par tonne de minerai traité jusqu'à ce qu'elle aura investi \$1,000,000 dans la mine, la cheminée et les installations.

De plus, 40 pour cent des bénéfices nets après amortissement, tel que défini dans l'accord, tiré de l'exploitation du minerai des concessions de la New 44 et de la mine

des Associés, seront versés à la New 44 et aux Associés selon les modalités de l'accord.

3.- En vertu d'un accord daté du 9 avril 1973, la Société a accepté de payer des honoraires de placier à MM. Carl Pielsticker et Fred Aftergood (les Placiers) ces derniers ayant présenté à la Société les titulaires de l'option précitée; ces honoraires seront versés comme suit: \$5,000 qui ont déjà été payés; \$10,000, qui seront payés si la Société exerce ses droits d'estimation de la

mine; et 25,000 actions de trésorerie si elle décide d'exploiter la mine.

4.- Aux termes d'accords de compensation, la Manitoba Development Corporation s'est porté acquéreur de 25 pour cent, des actions émises de la Tantalum Mining Corporation of Canada Limited (Tanco), une filiale à 75 pour cent de la Société (qui était auparavant une filiale en toute propriété de la Société)

Rapport Rendement Bénéf. %										Rapport Rendement Bénéf. %									
1973-74										1973-74									
Taux	haut	bas	Taux	haut	bas	Taux	haut	bas	Taux	Taux	haut	bas	Taux	haut	bas	Taux	haut	bas	Taux
4.82	2.40		4.82	2.40		4.82	2.40		4.82	2.40	2.40		4.82	2.40		4.82	2.40		4.82
3.2	15.0	31	24%			3.2	15.0	31	24%	3.2	15.0	31	24%	3.2	15.0	31	24%	3.2	15.0
3.7	17.0	31	24%			3.7	17.0	31	24%	3.7	17.0	31	24%	3.7	17.0	31	24%	3.7	17.0
1.7	10.7	7	5%			1.7	10.7	7	5%	1.7	10.7	7	5%	1.7	10.7	7	5%	1.7	10.7
1.7	17.9	18%	10%			1.7	17.9	18%	10%	1.7	17.9	18%	10%	1.7	17.9	18%	10%	1.7	17.9
2.1	17.9	18%	10%			2.1	17.9	18%	10%	2.1	17.9	18%	10%	2.1	17.9	18%	10%	2.1	17.9
4.9	17.9	18%	10%			4.9	17.9	18%	10%	4.9	17.9	18%	10%	4.9	17.9	18%	10%	4.9	17.9
3.0	10.2	3.95	3.15			3.0	10.2	3.95	3.15	3.0	10.2	3.95	3.15	3.0	10.2	3.95	3.15	3.0	10.2
1.4	8.5	13%	11%			1.4	8.5	13%	11%	1.4	8.5	13%	11%	1.4	8.5	13%	11%	1.4	8.5
5.2	8.5	13%	11%			5.2	8.5	13%	11%	5.2	8.5	13%	11%	5.2	8.5	13%	11%	5.2	8.5
7.6	17.0	17%	17%			7.6	17.0	17%	17%	7.6	17.0	17%	17%	7.6	17.0	17%	17%	7.6	17.0
7.6	17.0	17%	17%			7.6	17.0	17%	17%	7.6	17.0	17%	17%	7.6	17.0	17%	17%	7.6	17.0
8.2	17.0	17%	17%			8.2	17.0	17%	17%	8.2	17.0	17%	17%	8.2	17.0	17%	17%	8.2	17.0
8.4	17.0	17%	17%			8.4	17.0	17%	17%	8.4	17.0	17%	17%	8.4	17.0	17%	17%	8.4	17.0
6.5	15.4	9%	12%			6.5	15.4	9%	12%	6.5	15.4	9%	12%	6.5	15.4	9%	12%	6.5	15.4
20.3	11.0	8%	8%			20.3	11.0	8%	8%	20.3	11.0	8%	8%	20.3	11.0	8%	8%	20.3	11.0
13.0	10.0	12%	12%			13.0	10.0	12%	12%	13.0	10.0	12%	12%	13.0	10.0	12%	12%	13.0	10.0
2.7	13.7	4%	4%			2.7	13.7	4%	4%	2.7	13.7	4%	4%	2.7	13.7	4%	4%	2.7	13.7
2.7	10.6	13%	13%			2.7	10.6	13%	13%	2.7	10.6	13%	13%	2.7	10.6	13%	13%	2.7	10.6
5.8	22.4	7%	7%			5.8	22.4	7%	7%	5.8	22.4	7%	7%	5.8	22.4	7%	7%	5.8	22.4
5.8	22.4	7%	7%			5.8	22.4	7%	7%	5.8	22.4	7%	7%	5.8	22.4	7%	7%	5.8	22.4
8.0	31%	28%			8.0	31%	28%		8.0	31%	28%		8.0	31%	28%		8.0	31%	28%
8.4	20%	18%			8.4	20%	18%		8.4	20%	18%		8.4	20%	18%		8.4	20%	18%
7.9	19%	17%			7.9	19%	17%		7.9	19%	17%		7.9	19%	17%		7.9	19%	17%
7.6	6%	6%			7.6	6%	6%		7.6	6%	6%		7.6	6%	6%		7.6	6%	6%
6.8	5%	4%			6.8	5%	4%		6.8	5%	4%		6.8	5%	4%		6.8	5%	4%
2.5	22.0	6%	4%			2.5	22.0	6%	4%	2.5	22.0	6%	4%	2.5	22.0	6%	4%	2.5	22.0
1.7	35.9	8%	5%			1.7	35.9	8%	5%	1.7	35.9	8%	5%	1.7	35.9	8%	5%	1.7	35.9
4.9	15.1	25	19%			4.9	15.1	25	19%	4.9	15.1	25	19%	4.9	15.1	25	19%	4.9	15.1
4.4	16.8	26	22			4.4	16.8	26	22	4.4	16.8	26	22	4.4	16.8	26	22	4.4	16.8
2.2	22.5	16	12%			2.2	22.5	16	12%	2.2	22.5	16	12%	2.2	22.5	16	12%	2.2	22.5
1.9	22.9	15	15%			1.9	22.9	15	15%	1.9	22.9	15	15%	1.9	22.9	15	15%	1.9	22.9
23.3	18%	12			23.3	18%	12		23.3	18%	12		23.3	18%	12		23.3	18%	12
3.4	17.3	32%	25%			3.4	17.3	32%	25%	3.4	17.3	32%	25%	3.4	17.3	32%	25%	3.4	17.3
1.0	12.8	10	7%			1.0	12.8	10	7%	1.0	12.8	10	7%	1.0	12.8	10	7%	1.0	12.8
8.1	18	8%			8.1	18	8%		8.1	18	8%		8.1	18	8%		8.1	18	8%
19.0	1.25	7%			19.0	1.25	7%		19.0	1.25	7%		19.0	1.25	7%		19.0	1.25	7%
9.64	23%	22%			9.64	23%	22%		9.64	23%	22%		9.64	23%	22%		9.64	23%	22%
2.3	9.8	15%			2.3	9.8	15%		2.3	9.8	15%		2.3	9.8	15%		2.3	9.8	15%
7.7	9	7%			7.7	9	7%		7.7	9	7%		7.7	9	7%		7.7	9	7%
8.8	13%	8%			8.8	13%	8%		8.8	13%	8%		8.8	13%	8%		8.8	13%	8%
10.8	22%	16%			10.8	22%	16%		10.8	22%	16%		10.8	22%	16%		10.8	22%	16%
4.8	14.5	3%	27%			4.8	14.5	3%	27%	4.8	14.5	3%	27%	4.8	14.5	3%	27%	4.8	14.5
5.6	9.3	19%	17%			5.6	9.3	19%	17%	5.6	9.3	19%	17%	5.6	9.3	19%	17%	5.6	9.3
6.2	5.4	5%	3%			6.2	5.4	5%	3%	6.2	5.4	5%	3%	6.2	5.4	5%	3%	6.2	5.4
5.9	3.80	1.50			5.9	3.80	1.50		5.9	3.80	1.50		5.9	3.80	1.50		5.9	3.80	1.50
5.5	10.5	34%			5.5	10.5	34%		5.5	10.5	34%		5.5	10.5	34%		5.5	10.5	34%
6.3	10.3	23%	19%			6.3	10.3	23%	19%	6.3	10.3	23%	19%	6.3	10.3	23%	19%	6.3	10.3
7.1	10.1	7%	10%			7.1	10.1	7%	10%	7.1	10.1	7%	10%	7.1	10.1	7%	10%	7.1	10.1
2.9	7.7	14%			2.9	7.7	14%		2.9	7.7	14%		2.9	7.7	14%		2.9	7.7	14%
41.3	14%	8%			41.3	14%	8%		41.3	14%	8%		41.3	14%	8%		41.3	14%	8%
8	10.8	22%	16%			8	10.8	22%	16%	8	10.8	22%	16%	8	10.8	22%	16%	8	10.8
6.6	7.5	8%			6.6	7.5	8%		6.6	7.5	8%		6.6	7.5	8%		6.6	7.5	8%
10.0	23%	16%			10.0	23%	16%		10.0	23%	16%		10.0	23%	16%		10.0	23%	16%
14.0	9%	7%			14.0	9%	7%		14.0	9%	7%		14.0	9%	7%		14.0	9%	7%
800.0	9%	7%			800.0	9%	7%		800.0	9%	7%		800.0	9%	7%		800.0	9%	7%
2.2	8.3	4.25	3%			2.2	8.3	4.25	3%	2.2	8.3	4.25	3%	2.2	8.3	4.25	3%	2.2	8.3
2.3	23.2	29%	20%			2.3	23.2	29%	20%	2.3	23.2	29%	20%	2.3	23.2	29%	20%	2.3	23.2
1.6	30.6	10%	8%			1.6	30.6	10%	8%	1.6	30.6	10%	8%	1.6	30.6	10%	8%	1.6	30.6
7.5	4.75	2.75			7.5	4.75	2.75		7.5	4.75	2.75		7.5	4.75	2.75		7.5	4.75	2.75
1.3	14.5	26%	19%			1.3	14.5	26%	19%	1.3	14.5	26%	19%	1.3	14.5	26%	19%	1.3	14.5
7.2	18%	18			7.2	18%	18		7.2	18%	18		7.2	18%	18		7.2	18%	18
3.4	12.6	21%			3.4	12.6	21%		3.4	12.6	21%		3.4	12.6	21%		3.4	12.6	21%
11.1	12	9			11.1	12	9		11.1	12	9		11.1	12	9		11.1	12	9
3.6	7.8	18%	16%			3.6	7.8	18%	16%	3.6	7.8	18%	16%	3.6	7.8	18%	16%	3.6	7.8
58.1	6%	4.75			58.1	6%	4.75		58.1	6%	4.75		58.1	6%	4.75		58.1	6%	4.75
6.2	22.6	35%	26%			6.2	22.6	35%	26%	6.2	22.6	35%	26%	6.2	22.6	35%	26%	6.2	22.6
1.7	1.40				1.7	1.40			1.7	1.40			1.7	1.40			1.7	1.40	

Rapport Rendement Bénéf. %										Rapport Rendement Bénéf. %									
1973-74										1973-74									
Taux	haut	bas	Taux	haut	bas	Taux	haut	bas	Taux	Taux	haut	bas	Taux	haut	bas	Taux	haut	bas	Taux
4.82	2.40		4.82	2.40		4.82	2.40		4.82	2.40	2.40		4.82	2.40		4.82	2.40		4.82
3.2	15.0	31	24%			3.2	15.0	31	24%	3.2	15.0	31	24%	3.2	15.0	31	24%	3.2	15.0
3.7	17.0	31	24%			3.7	17.0	31	24%	3.7	17.0	31	24%	3.7	17.0	31	24%	3.7	17.0
1.7	10.7	7	5%			1.7	10.7	7	5%	1.7	10.7	7	5%	1.7	10.7	7	5%	1.7	10.7
1.7	17.9	18%	10%			1.7	17.9	18%	10%	1.7	17.9	18%	10%	1.7	17.9	18%	10%	1.7	17.9
2.1	17.9	18%	10%			2.1	17.9	18%	10%	2.1	17.9	18%	10%	2.1	17.9	18%	10%	2.1	17.9
4.9	17.9	18%	10%			4.9	17.9	18%	10%	4.9	17.9	18%	10%	4.9	17.9	18%	10%	4.9	17.9
3.0	10.2	3.95	3.15			3.0	10.2	3.95	3.15	3.0	10.2	3.95	3.15	3.0	10.2	3.95	3.15	3.0	10.2
1.4	8.5	13%	11%			1.4	8.5												

Nouvelle inscription

Commerce Capital Corporation Limited: 2.305.620 actions ordinaires sans valeur au pair, dont 2.276.870 sont émises et en circulation et 2.750 réservées aux fins d'émission, seront inscrites à la cote de la Bourse de Montréal le jeudi 28 juin 1973 à l'ouverture. Simultanément les actions de la Compagnie, connue auparavant sous le nom de St. Maurice Capital Corporation Limited et qui ont récemment été regroupées à raison d'une (1) action

pour quatre (4) actions anciennes, seront retirées de la cote de la Bourse Canadienne. Symbole au téléscripteur: "C C J" Classification: Industrielles

Retrait de la cote

St. Maurice Capital Corporation Limited: Les actions de la Compagnie qui ont été récemment regroupées à raison d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes, seront retirées de la cote de la Bourse Canadienne, le jeudi

28 juin 1973 à l'ouverture, et ce à la suite de l'inscription à la cote de la Bourse de Montréal de la Commerce Capital Corporation Limited, qui est la nouvelle raison sociale de la Compagnie.

Modification de l'inscription

United Asbestos Inc.: 10.000.000 d'actions ordinaires sans valeur au pair dont 7.039.913 sont émises et en circulation, seront inscrites à la cote de la Bourse Canadienne le vendredi 29 juin 1973 à l'ouverture;

elles remplaceront les actions présentement cotées de la United Asbestos Corporation Limited et de la Allied Mining Corporation qui seront alors retirées de la cote.

Lors de leur assemblée générale extraordinaire annuelle du 28 mai 1973, les actionnaires ont dûment approuvé le regroupement de la United Asbestos Corporation et de la Allied Mining Corporation.

Après l'annulation des actions respectivement détenues par chacune des compagnies, le fusionne-

ment se fera par la conversion de chaque action de la United Asbestos Corporation Limited en une (1) action de la United Asbestos Inc., et par celle de chaque action de la Allied Mining Corporation en une (1) action de la United Asbestos Inc. La United Asbestos Inc. qui résulte de la fusion poursuivra les activités en vertu de la loi sur les compagnies de la province de Québec.

Symbole au téléscripteur: "U A S" Classification: Mines

Capital autorisé: 10.000.000 d'actions ordinaires sans valeur au pair.

Arrêt des transactions

Fairway Exploration Ltd.: A compter du 26 juin 1973 à l'ouverture, la négociation des actions de la compagnie a été arrêtée à la demande de cette dernière en attendant une déclaration qui sera faite au cours de la journée.

AVIS

Fort Reliance Minerals Limited: La Bourse Canadienne a été avisée de ce que l'échéance de l'option sur 100.000 actions de trésorerie à 50 cents l'action, accordée au président de la Société, a, au cours de la réunion du Conseil d'administration tenue le 4 juin 1973, été reportée au 31 décembre 1974 et que le prix unitaire a été réduit à 40 cents.

Northern and Central Gas Corporation Limited: La Bourse de Montréal a été avisée de ce que par décision du Conseil d'administration en date du 19 avril 1973, la Société a, dans le cadre de son programme d'options sur actions, accordé à 14 de ses employés des options sur 34.000 de ses actions à \$10,875 l'action. Ces options peuvent être exercées cumulativement entre le 5 juillet 1973 et le 18 avril 1978.

NOMINATION
A LA BANQUE
ROYALE

M. R. P. Lasnier

M. P.-A. Fréchette, directeur général régional de la Banque Royale du Canada pour le Québec, le Nouveau Brunswick et l'est de l'Ontario, annonce la nomination de M. R. P. Lasnier au poste de Surintendant - Service des prêts. M. Lasnier, originaire de Saint-Jean, Québec, a acquis une vaste expérience depuis son entrée au service de la Banque Royale en 1950. Il a occupé divers postes à Granby, Sherbrooke, Rimouski, Québec et Montréal. De 1961 à 1964, il a notamment assumé le poste de directeur adjoint à la succursale de la Banque à Paris (France). Avant sa récente nomination, il était directeur de la succursale 360, rue Saint-Jacques ouest, à Montréal.

Rapport		Rende-ment		Prix		1973		1972		1971		1970		1969		1968		1967		1966		1965		1964		1963		1962		1961		1960		1959		1958		1957		1956		1955		1954		1953		1952		1951		1950		1949		1948		1947		1946		1945		1944		1943		1942		1941		1940		1939		1938		1937		1936		1935		1934		1933		1932		1931		1930		1929		1928		1927		1926		1925		1924		1923		1922		1921		1920		1919		1918		1917		1916		1915		1914		1913		1912		1911		1910		1909		1908		1907		1906		1905		1904		1903		1902		1901		1900		1899		1898		1897		1896		1895		1894		1893		1892		1891		1890		1889		1888		1887		1886		1885		1884		1883		1882		1881		1880		1879		1878		1877		1876		1875		1874		1873		1872		1871		1870		1869		1868		1867		1866		1865		1864		1863		1862		1861		1860		1859		1858		1857		1856		1855		1854		1853		1852		1851		1850		1849		1848		1847		1846		1845		1844		1843		1842		1841		1840		1839		1838		1837		1836		1835		1834		1833		1832		1831		1830		1829		1828		1827		1826		1825		1824		1823		1822		1821		1820		1819		1818		1817		1816		1815		1814		1813		1812		1811		1810		1809		1808		1807		1806		1805		1804		1803		1802		1801		1800		1799		1798		1797		1796		1795		1794		1793		1792		1791		1790		1789		1788		1787		1786		1785		1784		1783		1782		1781		1780		1779		1778		1777		1776		1775		1774		1773		1772		1771		1770		1769		1768		1767		1766		1765		1764		1763		1762		1761		1760		1759		1758		1757		1756		1755		1754		1753		1752		1751		1750		1749		1748		1747		1746		1745		1744		1743		1742		1741		1740		1739		1738		1737		1736		1735		1734		1733		1732		1731		1730		1729		1728		1727		1726		1725		1724		1723		1722		1721		1720		1719		1718		1717		1716		1715		1714		1713		1712		1711		1710		1709		1708		1707		1706		1705		1704		1703		1702		1701		1700		1699		1698		1697		1696		1695		1694		1693		1692		1691		1690		1689		1688		1687		1686		1685		1684		1683		1682		1681		1680		1679		1678		1677		1676		1675		1674		1673		1672		1671		1670		1669		1668		1667		1666		1665		1664		1663		1662		1661		1660		1659		1658		1657		1656		1655		1654		1653		1652		1651		1650		1649		1648		1647		1646		1645		1644		1643		1642		1641		1640		1639		1638		1637		1636		1635		1634		1633		1632		1631		1630		1629		1628		1627		1626		1625		1624		1623		1622		1621		1620		1619		1618		1617		1616		1615		1614		1613		1612		1611		1610		1609		1608		1607		1606		1605		1604		1603		1602		1601		1600		1599		1598		1597		1596		1595		1594		1593		1592		1591		1590		1589		1588		1587		1586		1585		1584		1583		1582		1581		1580		1579		1578		1577		1576		1575		1574		1573		1572		1571		1570		1569		1568		1567		1566		1565		1564		1563		1562		1561		1560		1559		1558		1557		1556		1555		1554		1553		1552		1551		1550		1549		1548		1547		1546		1545		1544		1543		1542		1541		1540		1539		1538		1537		1536		1535		1534		1533		1532		1531		1530		1529		1528		1527		1526		1525		1524		1523		1522		1521		1520		1519		1518		1517		1516		1515		1514		1513		1512		1511		1510		1509		1508		1507		1506		1505		1504		1503		1502		1501		1500		1499		1498		1497		1496		1495		1494		1493		1492		1491		1490		1489		1488		1487		1486		1485		1484		1483		1482		1481		1480		1479		1478		1477		1476		1475		1474		1473		1472		1471		1470		1469		1468		1467		1466		1465		1464		1463		1462		1461		1460		1459		1458		1457		1456		1455		1454		1453		1452		1451		1450		1449		1448		1447		1446		1445		1444		1443		1442		1441		1440		1439		1438		1437		1436		1435		1434		1433		1432		1431		1430		1429		1428		1427		1426		1425		1424		1423		1422		1421		1420		1419		1418		1417		1416		1415		1414		1413		1412		1411		1410		1409		1408		1407		1406		1405		1404		1403		1402		1401		1400		1399		1398		1397		1396		1395		1394		1393		1392		1391		1390		1389		1388		1387		1386		1385		1384		1383		1382		1381		1380		1379		1378		1377		1376		1375		1374		1373		1372		1371		1370		1369		1368		1367		1366		1365		1364		1363		1362		1361		1360		1359		1358		1357		1356		1355		1354		1353		1352		1351		1350		1349		1348		1347		1346		1345		1344		1343		1342		1341		1340		1339		1338		1337		1336		1335		1334		1333		1332		1331		1330		1329		1328		1327		1326		1325		1324		1323		1322		1321		1320		1319		1318		1317		1316		1315		1314		1313		1312		1311		1310		1309		1308		1307		1306		1305		1304		1303		1302		1301		1300		1299		1298		1297		1296		1295		1294		1293		1292		1291		1290		1289		1288		1287		1286		1285		1284		1283		1282		1281		1280		1279		1278		1277		1276		1275		1274		1273		1272		1271		1270		1269		1268		1267		1266		1265		1264		1263		1262		1261		1260		1259		1258		1257		1256		1255		1254		1253		1252		1251		1250		1249		1248		1247		1246		1245		1244		1243		1242		1241		1240		1239		1238		1237		1236		1235		1234		1233		1232		1231		1230		1229		1228		1227		1226		1225		1224		1223		1222		1221		1220		1219		1218		1217		1216		1215		1214		1213		1212		1211		1210		1209		1208		1207		1206		1205		1204		1203		1202		1201		1200		1199		1198		1197		1196		1195		1194		1193		1192		1191		1190		1189		1188		1187		1186		1185		1184		1183		1182		1181		1180		1179		1178		1177		1176		1175		1174		1173		1172		1171		1170		1169		1168		1167		1166		1165		1164		1163		1162		1161		1160		1159		1158		1157		1156		1155		1154		1153		1152		1151		1150		1149		1148		1147		1146		1145		1144		1143		1142		1141		1140		1139		1138		1137		1136		1135		1134		1133		1132		1131		1130		1129		1128		1127		1126		1125		1124		1123		1122		1121		1120		1119		1118		1117		1116		1115		1114		1113		1112		1111		1110		1109		1108		1107		1106		1105		1104		1103		1102		1101		1100		1099		1098		1097		1096		1095		1094		1093		1092		1091		1090		1089		1088		1087		1086		1085		1084		1083		1082		1081		1080		1079		1078		1077		1076		1075		1074		1073		1072		1071		1070		1069		1068		1067		1066		1065		1064		1063		1062		1061		1060		1059		1058		1057		1056		1055		1054		1053		1052		1051		1050		1049		1048		1047		1046		1045		1044		1043		1042		1041		1040		1039		1038		1037		1036		1035		1034		1033		1032		1031		1030		1029		1028		1027		1026		1025		1024		1023		1022		1021		1020		1019		1018		1017		1016		1015		1014		1013		1012		1011		1010		1009		1008		1007		1006		1005		1004		1003		1002		1001		1000		999		998		997		996		995		994		993		992		991		990		989		988		987		986		985		984		983		982		981		980		979		978		977		976		975		974		973		972		971		970		969		968		967		966		965		964		963		962		961		960		959		958		957		956		955		954		953		952		951		950		949		948		947		946		945		944		943		942		941		940	
---------	--	------------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--	-----	--

cial sur la production de pétrole en Équateur, que des pourparlers sont actuellement en cours à Quito au sujet de l'impact de ces nouvelles impositions sur les futurs revenus tirés de la production du pétrole. Il n'y a encore eu aucun commentaire officiel à ce sujet et aucune loi n'a été déposée ou adoptée en ce sens. Un porte-parole officiel de la compagnie a déclaré: 'C'est un problème délicat, puisque d'importantes redevances sur la production de pétrole sont en jeu.'

Il nous paraît incroyable que le gouvernement de l'Équateur, comme étant un défenseur de la libre entreprise, promulgue une taxe spéciale d'exploitation qui serait discriminatoire.

Robinson, Little and Compagny Limited: La Société a informé la Bourse de Montréal qu'à cause de la divulgation tardive de ses dividendes qui doivent être payés le 29 juin 1973 aux actionnaires inscrits aux 11 mai 1973, elle entérinera toutes les négociations, vente et achat

d'actions, passées entre le 9 et le 18 mai 1973. Au cours de cette période ex-distribution, soit du 9 au 18 mai 1973, 10,400 actions de la Société ont été négociées.

Jorex Limited
New Calumet Mines Limited: L'avocat de ces deux sociétés a annoncé qu'en vertu d'une déclaration d'intention, ces sociétés en tant que coassociés, ont acquis de la Northfield Mines Inc. de New York (M. Thayer Lindsley) une option d'achat sur 1,000,000 d'actions de la

Silver Bureka Corporation au prix unitaire de \$1.25 (US) si l'option d'achat détenue par une tierce personne, en l'occurrence M. Jacques Lafleur, sénateur en Nouvelle Calédonie, est exercée au plus tard le 31 décembre 1973 ou au prix unitaire de \$1.05 (US) si elle ne l'est pas. Les sociétés ont versé un acompte de \$25,000 sur le prix d'achat et devront verser le 27 juin 1973 une somme supplémentaire de \$25,000 afin de conserver l'option. Cette dernière pourra être exercée

au plus tard le 27 août 1973; il faudra, le cas échéant, payer le reliquat du prix d'achat par versements trimestriels à partir du 27 août 1973 et ce jusqu'au 27 avril 1975, date du dernier versement. Les sociétés auront les premières le droit de refuser l'achat des 268,000 actions de la Silver Eureka qui restent et qui sont détenues par Northfield Mines inc.

L'actif de la Silver Eureka se compose de trois éléments principaux:

1.- Elle est majoritaire dans une mine d'or en exploitation et dans d'autres terrains aurifères en France, dont certains ont déjà été productifs.

2.- Elle détient une participation de 82 pour cent dans des concessions de nickel en Nouvelle Calédonie, M. Lafleur a une option sur ces dernières. A ce jour, la Silver Eureka a reçu \$225,000 en paiement pour l'option. Cette dernière pourra être exercée au plus tard le 31 décembre 1973 pour ce faire il faudra payer, au plus tard le 31 décembre 1973, \$800,000 à la Silver Eureka et ensuite \$695,000 plus les intérêts dans l'année qui suit.

3.- Elle détient une participation de 25 pour cent dans la Ruby Hill Mining Company qui est propriétaire de la Eureka Mine au Nevada. Cette dernière est donnée en location à la Hecla Mining Company, à la Newmont Mining Corporation, à la Cyprus Mines Corporation, à la Richmond Eureka Mining Company et à la Silver Eureka Corporation.

Koffler Stores Limited: La Bourse de Montréal a été avisée de ce que les administrateurs de la Compagnie ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires de la Société à raison de deux (2) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, sous réserve de l'approbation des organismes régulateurs et celle des actionnaires lors de leur assemblée générale qui sera tenue le 5 juin 1973.

Modification dans l'inscription
Koffler Stores Limited: Les nouvelles ordinaires fractionnées sans valeur au pair de la société seront admises à la cote de la Bourse de Montréal le 19 juin 1973 à l'ouverture, et les anciennes actions de la compagnie cotées jusque là seront alors radiées de la cote. Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 juin 1973, les actionnaires ont dûment approuvé la résolution spéciale qui permet le fractionnement des actions ordinaires de la compagnie à raison de deux (2) actions nouvelles pour une (1) action ancienne. Le fractionnement sera sanctionné par l'émission, le ou vers le 29 juin 1973, d'une (1) action ordinaire supplémentaire par action détenue, en faveur des actionnaires inscrits au 21 juin 1973. Les actions se vendront ex-distribution le 19 juin 1973 à l'ouverture et sur toute transaction effectuée à cette date ou ultérieurement la livraison peut être faite de façon à ne couvrir que la moitié (1/2) des actions vendues. Le reste devant l'être suivant les réserves d'usage. La livraison sera terminée lorsque les actionnaires auront reçu les certificats des nouvelles actions.

Symbole au télécrypteur: "K F S New"

Capital autorisé: 16,000,000 d'actions ordinaires sans valeur au pair.

MINES & PETROLES

Toronto & Canadienne

Vendredi, le 29 juin 1973

Mines

Prix en cent sauf indication contraire									
Ventes 100's haut bas					ferme-variation				

Prolongation de l'offre

Canadian Security Management Ltd.: La Bourse Canadienne a été avisée de ce que l'offre d'achat de la A.G.F. Management Limited portant sur toutes les actions de classe "A" sans droit de vote qui sont émises et en circulation, de même que sur les droits d'achat d'actions de la Canadian Security Management Limited, est prolongée jusqu'au 29 juin 1973. Les titres concernés doivent être déposés auprès du National Trust Company Limited, à Toronto, Montréal, Vancouver et Winnipeg.

Modico Industries Ltd.: Ordonnance rescindée par la Commissions des valeurs mobilières du Québec.

La Bourse de Montréal et la Bourse Canadienne ont été avisées de ce que l'ordonnance No 966 sera rescindée le 18 juin 1973, si ce n'est

Rapport MacDonald...

(Suite de la page 2)

— L'électricité tirée de l'énergie nucléaire ne compte actuellement que pour 0.5 p. cent; ce pourcentage devrait atteindre les 40 p. cent, soit environ 8 p. cent de l'énergie totale consommée en l'an 2,000.

— Le Canada fournit couramment quelque 5 p. cent des besoins en pétrole et en gaz des Etats-Unis; dans le cas du pétrole brut, toutefois, ceci représente plus de 20 p. cent des importations américaines de pétrole.

— Une fois les besoins du pays satisfaits, le Canada peut, à son gré, augmenter ses exportations d'énergie soit en exportant de l'énergie nucléaire sous forme d'électricité, soit en exportant des produits pétroliers raffinés et des produits pétrochimiques, au lieu de pétrole brut et de gaz naturel.

— La mainmise étrangère sur les sociétés énergétiques du Canada, qui varie dans une proportion de plus de 90 p. cent dans certains secteurs de l'industrie pétrolière à environ seulement 1 p. cent dans le domaine de l'électricité, met en jeu une variété de coûts et de bénéfices pour les Canadiens.

Et si Brejnev...

(Suite de la page 1)

être sur ce point d'une intransigence totale. C'est pourquoi ils osent affirmer que le prix de l'or peut atteindre \$200.00 l'once.

Est-ce là une indication du moment où la Russie franchirait le Rubicon? Rien n'est désormais impossible et seul Mr. Brejnev connaît la réponse. L'entrée de la Russie dans le club monétaire de Washington signifie beaucoup de choses pour le Canada. Tout d'abord que Washington a décidé de continuer le resserrement de ses tarifs douaniers et de favoriser jusqu'au dumping l'exportation de ses produits sur les marchés mondiaux. De plus l'effrètement du dollar pourrait être jusqu'à un certain point voulu par la Maison Blanche afin de forcer l'Europe à rétablir une situation monétaire autour de nouvelles parités qui seraient acceptables au nouveau partenaire russe.

L'année de l'Europe comme les économistes aiment à dire, aura certainement été la plus fertile pour l'histoire monétaire si les Etats-Unis et la Russie parviennent à concrétiser les accords secrets de Washington.

pour les ventes à découvert des actions de la compagnie qui demeurent interdites jusqu'à nouvel ordre.

Veuillez noter que les actions de la société ci-haut mentionnée ne sont cotées ni à la Bourse de Montréal, ni à la Bourse Canadienne.

Avenant au dossier d'inscription

Bateman Bay Mining Company: La Société a déposé un avenant au dossier d'inscription afin de révéler les faits suivants:

1. Un accroissement de son capital autorisé qui passe de 7,500,000 d'actions de \$1 nominal à 10,000,000 d'actions de \$1 nominal, tel qu'approuvé par les actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle du 4 décembre 1972 et par l'émission de lettres patentes supplémentaires datées du 29 décembre 1972.

2. Un accord de placement privé conclu avec la Canadian Merrill Ltd. qui accepte d'acheter 207,000 actions à 10 cents l'action et la Consolidated Canadian Faraday qui ac-

cepte d'acheter 150,000 actions à 10 cents l'action. Il est bien entendu pour la Bourse que ces actions ont été achetées aux seules fins de placement et ne sont pas destinées à la revente ou à la distribution.

Retrait de la cote

Surluga Gold Mines Ltd.: Les actions de la Société ont été retirées de la cote le 22 juin 1973 à la fermeture, à la demande de la Société.

La Société a, il y a peu, réorganisé son capital-actions à raison

d'une action de la Pursides Gold Mines pour 10 actions de la Surluga Gold Mines Ltd. La Société a clos les négociations au sujet d'un accord et d'un placement privé qui ne répond pas aux exigences de la Bourse.

AVIS

Consolidated Louanna Gold Mines Ltd.: La Bourse Canadienne a été avisée de ce que les actions de la société ne sont plus en cours de distribution primaire.

Le marché des obligations

* — Percentage Yield is based on Bid price to first maturity

Gouvernement du Canada				Off. Dem. Yield*				Off. Dem. Yield*				Off. Dem. Yield*																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						</

Valeurs hors-listes

INDUSTRIELLES				Off. Dem. Yield*			
Abbey Life	650	6.00	5.25	2CTV	945	5.50	5.25
AGT Data	26315	2.25	1.70	Revenue Prop	31330	3.38	1.26
Autocrown Corp	100	1.00	1.00	Sanelli Pools	400	8.00	7.5
Ave of Amer	1000	1.00	1.00	Sterisystems Com	2600	9.00	9.00
Bodi-Gard	100	1.25	1.625	Sweepco Ind	5000	2.25	2.00
CPI	550	13.75	13.625	Third Dimen	14400	2.25	2.625
Carver's Pld	2800	8.75	8.00	United Inv Life	100	1.85	1.85
Comac Commun	2000	1.35	1.35	Waterboard	400	4.375	5.00
Cons Comp Com	5300	2.50	2.25	Warrington wts	100	5.00	5.00
Con Com Spe Shr	1900	2.125	2.00				
Corporate Prop	2200	2.75	2.50				
Creative Pat	200	3.00	3.00				
Dataline	300	5.00	4.50				
District Trust	500	13.00	12.50				
Elect Assoc	700	4.00	4.00				
Equip Corp	2300	2.50	2.25				
Extencare	2700	6.75	6.25				
Falmem	20500	45	30				
Gen Corp	550	1.10	1.05				
Guard Gr Hld	6515	8.46	8.25				
Henn Com	120	13.00	13.00				
Int'l Systems	3580	58	56				
Isc Can	100	1.00	1.00				
Jolly Jumper	1000	90	85				
Lease-Rite Corp	500	1.90	1.90				
Leisure World	200	37.00	35.00				
Leigh pld	200	37.00	35.00				
Lords Chemists	200	5.625	5.625				
MDS Health Grp	4850	4.25	3.65				
Medipac	18800	1.40	1.10				
Mobilux	5700	80	75				
Pathway Foods	5300	3.00	3.00				
polyump	200	80	70				
Pro Air Systems	5700	11.50	10.50				

INDUSTRIELLES				Off. Dem. Yield*			
Cons Montclair	13500	11	09	2CTV	945	5.50	5.25
Cons Professor	85000	81	70	Revenue Prop	31330	3.38	1.26
Copper-Lode	13000	08	065	Sanelli Pools	400	8.00	7.5
Crowbank Wns	3000	02	02	Sterisystems Com	2600	9.00	9.00
Crowdcock	13000	1.25	1.10	Sweepco Ind	5000	2.25	2.00
Dejour Mns	1000	18	18	Third Dimen	14400	2.25	2.625
Fidelity Inv Invest	500	015	015	United Inv Life	100	1.85	1.85
First Cnd Gld	5000	24	21	Waterboard	400	4.375	5.00
YFair Expl	131000	50	45	Warrington wts	100	5.00	5.00
Garrison Creek Cons	2000	15	12				
Golden Briar	9000	35	35				
Gowanda Sil	24700	23	20				
Gulch Mns	1700	02	01				
Gulf Lead	1000	01	01				
Hewlett Mns	5000	20	20				
Hollingsworth	10000	34	30				
Ind Mns	400	48	48				
Kenogamish Gld	25400	30	11				
Kingbridge	9500	35	25				
Kukafash Mng	3500	1.65	1.45				
Lakeview	5000	27	24				
Laroma	3000	05	05				
Lewis R L	6000	20	20				
Mendarrin	8000	35	32				
Alken-Russet	8500	35	28				
Huclif Porcupine	5500	42	35				
Marvel Minerals	500	2.50	2.50				
Maracambeau	26500	19	17				
Midland Nickel	2000	05	05				
Y-Pad-Padapia	77500	14	10				
Mill Hill	30000	33	28				
Mill Creek	7500	50	25				
New Ore	2000	05	05				
Y-Murgo Expl	32000	22	18				
Natalama	4000	35	35				
New Kelore	48900	165	14				
North Atlas	250	20	20				
Nudulama	2000	28	26				
NWT Copper	2100	70	60				

Résultats des sociétés

- ventes ou revenus -

nom de la compagnie	exercice	71 \$ 000	72 \$ 000	71 revenu net par action	72 revenu net par action
Arctic Enterprises Inc. US c.	Yr. Mar. 31	120.101.0	125.044.0	2.138.0	6.224.0
Asamera Oil	Yr. Mar. 31	11.700.0	9.600.0	2.697.0	1.844.0
Barymin Explorations	6m. Apr. 30	253.7	38.0	56.0	0.9
Bruck Mills cu	6m. Apr. 28	12.301.0	16.908.0	904.0(1)	533.0(1)
Canadian Vickers	6m. May. 31			1.067.8	113.8
Clarkson Industries US	Yr. Apr. 30	20.440.0	15.267.0	1.267.0	918.0
Commercial Holdings & Metals c	Yr. Oct. 31/72	801.9	802.6	113.8(1)	222.1(1)*
Consolidated Textile Mills	3m. Mar. 31	9.800.0	6.300.0	346.0	115.0(1)
EDP Industries	6m. May. 31	734.7	812.0	31.9*	123.3(1)*
East Sullivan Mining Group	9m. May. 31	6.844.9	5.855.4	2.033.8	943.9
Hallcraft Homes US	Yr. Apr. 30	99.700.0	114.100.0	371.0	2.705.0
Highland Queen	6m. Apr. 30	1.058.1	716.9	63.0	37.0
Irwin Toy	3m. Apr. 30			112.7	119.4
J. D. Carrier Shoe	6m. Apr. 30	11.100.0	9.600.0	64.4	179.1*
Koffler Stores	3m. Apr. 30	32.600.0	29.300.0	717.3	616.7*
Livingston Industries	Yr. Apr. 30	24.400.0	19.500.0	1.518.0*	1.453.0*
Loews Corp. US	9m. May. 31			54.817.0	53.732.0
Mobil Oil Corp. US	3m. Mar. 31	2.799.293.0	2.481.455.0	155.777.0	141.460.0
Monarch Wear	6m. Apr. 30	7.400.0		102.1	10
National Paragon	Yr. Mar. 31	11.350.8	9.301.7	1.935.0	1.443.0*
National Sea Products	9m. June 2	63.100.0	50.700.0	2.500.0	1.000.0
Pacific Tel & Tel US	3m. May. 31	665.200.0	580.400.0	65.600.0	45.500.0
Patino N.V. c	Yr. Dec. 31	18.672.0	20.180.0	673.0*	1.667.0*
Patino N.V. cu	3m. Mar. 31	5.815.0	4.973.0	606.0	382.0
RoyNat Ltd. c	Yr. Apr. 30	19.540.2	17.169.1	2.522.8*	2.338.5
Toronto & London Invest. c	Yr. Mar. 31	879.6	841.8	668.1	579.8
Trizec Corp. cu	6m. Apr. 30	54.372.0	49.519.0	1.748.0	1.503.0*
Unicorp Financial Inc.	3m. Mar. 31	172.1		10.0	
Western Supplies cu	3m. Apr. 30	8.266.9	5.484.7	161.6	13.0

Dividendes déclarés

nom de la compagnie	montant payable	rappel du dividende précédent
Anglo-Perm. Corp. Holdings	50 Aug. 14 July 28	50
Bathurst Paper Ltd. 5 1/4% pfd.	26 1/4 Sept. 1 Aug. 3	26 1/4
Bathurst Paper Ltd. 5 1/4% pfd. (on arrears)	26 1/4 Sept. 1 Aug. 3	26 1/4
B.C. Forest Products 6% pfd.	75 Aug. 1 July 6	75
B.C. Refinery Ltd. com. & 5% pfd.	25 July 31 July 6	25
Bell Canada 'B' pfd.	83 Aug. 15 July 13	84
C.A. Pitts 'B' x	04 1/4 Aug. 28 Aug. 3	04 1/4
C.A. Pitts 'C'	05 Aug. 28 Aug. 3	05
Cdn. Tire Corp. com. & 'A'	07 Sept. 1 Aug. 10	07
Cdn. Utilities 4 1/4% pfd.	1.06 1/4 Aug. 15 July 31	1.06 1/4
Cdn. Utilities 5% pfd.	1.25 Aug. 15 July 31	1.25
Cdn. Utilities 5 1/2% pfd.	31 1/4 Sept. 28 Sept. 14	31 1/4
Cdn. Utilities 6% pfd.	1.50 Aug. 1 July 16	1.50
Cdn. Utilities Ltd.	13 1/2 Aug. 31 Aug. 15	13 1/2
Columbia Gas Systems Inc. (U.S.)	47 1/2 Aug. 15 July 30	47 1/2
Cons-Bathurst Ltd. 6% pfd.	38 Aug. 1 July 6	37
Cons-Bathurst Ltd. 6% pfd. (on arrears)	37 Aug. 1 July 6	38
Dalex Co. 7% pfd.	1.75 July 16 June 29	1.75
Fidelity Mtge. & Savings Corp.	04 July 16 June 29	04
Fiscal Inv. Ltd. pfd.	01 July 10 July 5	01
Fiscal Investments (sa)	10* July 10 July 5	05
General Bakeries Ltd.	03 1/2 July 31 July 15	03 1/2
Gerin Ltd. 7% pfd.	17 1/2 July 15 July 2	17 1/2
Hunter Douglas Canada Ltd. pfd.	41 Aug. 1 Sept. 7	31
Huron & Erie Mortgage Corp.	30 Oct. 1 Sept. 7	30
Husky Oil 6% 'A' pfd.	75 Oct. 1 Sept. 3	75
Husky Oil 6% 'B' pfd.	75 Sept. 30 Sept. 3	75
IBM Inc. (U.S.)	1.12 Sept. 10 Aug. 14	1.12
Irwin Toy Ltd. 'A' (sa)	08* Aug. 31 Aug. 17	06
Kilembe Copper Cobalt	15 July 30 July 10	05 71
Koffler Stores Ltd.	02 1/2 July 31 July 10	02 1/2
Koffler Stores Ltd. 1st. pfd 'A'	17 1/2 Sept. 15 Aug. 31	17 1/2
Lawson & Jones Ltd. 'A' (sa)	60 Sept. 28 Sept. 13	60
Lawson & Jones Ltd. 'B' (sa)	2.40* Sept. 28 Sept. 13	1.20
Livingston Industries Ltd.	06 July 31 July 13	06
Livingston Industries Ltd. 6% pfd.	75 July 15 June 29	75
Logistec Corp. x	02 1/2 July 9 July 2	02 1/2
MacLean-Hunter Ltd. 'A'	07 1/2* July 30 July 6	06 1/2
MacLean-Hunter Ltd. 'B' x	06 1/2 July 30 July 6	05 1/2
Metropolitan Trust	22 Aug. 15 Aug. 1	22
Moore Corp. (U.S.)	20 Oct. 1 Aug. 31	20
Mount Royal Rice 5.80% pfd.	36 1/4 Aug. 1 July 13	36 1/4
Northern Tar, Chemical & Wood \$1.70 pfd.	42 1/2 Oct. 5 Sept. 21	42 1/2
Pacific Atlantic Cdn. Inv.	05 Aug. 31 Aug. 15	05

Qui glisse...

(Suite de la page 1)

financiers de l'ouest redoutent un assèchement des marchés et craignent pour leurs emprunts. Devant l'afflux d'hydro-électricité le nucléaire, menacé d'une perte d'énergie, se rebiffe...

Actuellement, la majorité des industries se situe en Ontario. La présence de richesses minières sur le territoire, celle de pétrole dans la Baie et la possibilité d'un approvisionnement en électricité à bon marché vont inmanquablement créer un pôle de fixation. Il est encore difficile de mesurer l'ampleur des effets d'entraînement mais il apparaît comme une certitude que le développement du territoire va concrétiser un déplacement de l'activité industrielle et creuser le fossé avec le reste du Canada. C'est cette dérive des continents du développement qui mobilise et rapproche les opposants au projet.

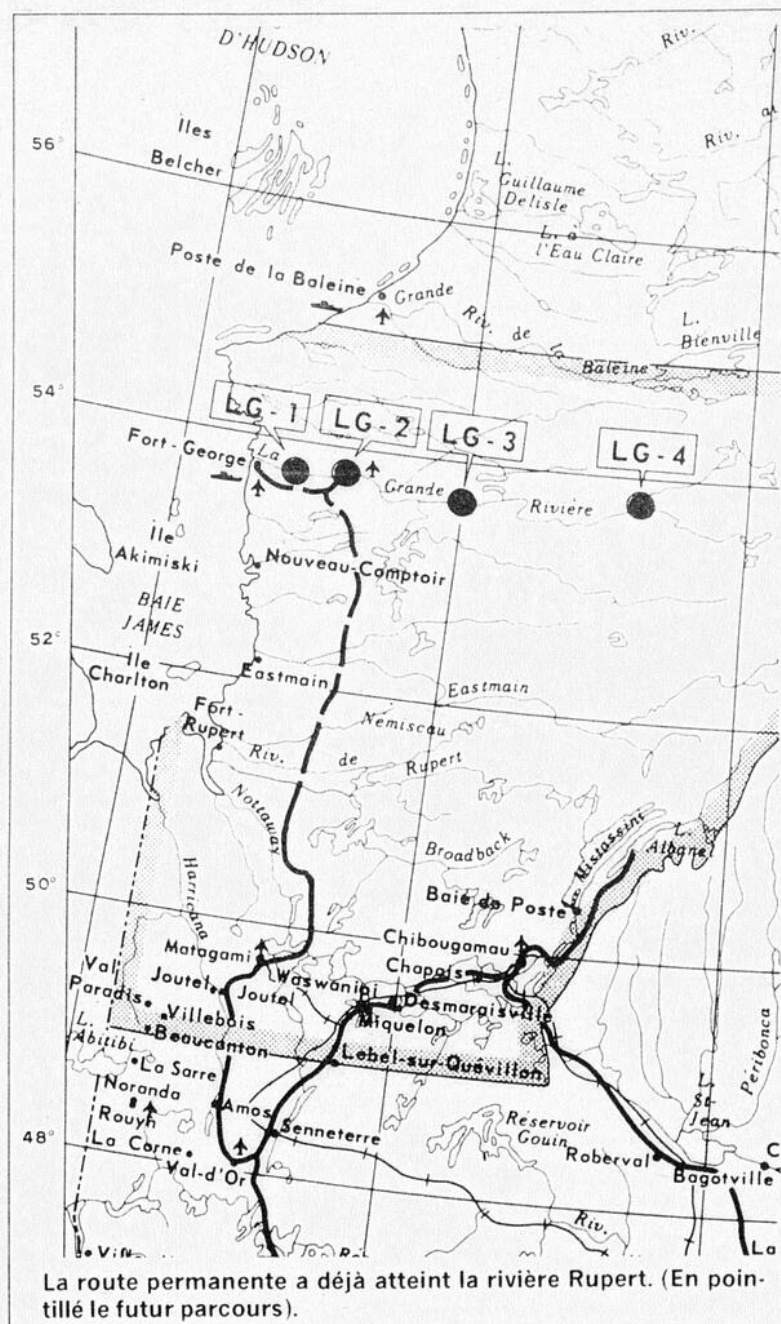
A preuve: le Sierra Club néglige le projet d'Onakawana et vient faire campagne au Québec...

Avec le complexe de Varennes (concurrent heureux du SOAP) et le port pétrolier du Saint-Laurent, la Baie James marque le début d'une certaine indépendance économique.

Peu importe le parti au pouvoir, le projet aurait été lancé. Peut-être pas de la même façon mais de toutes façons. Plus que tout autre, le Parti québécois le sait et cela suffit à expliquer son attitude. Les Québécois qui n'admettent pas la perte du Labrador céderaient la Baie James? Comme dans le cas des JO, c'est (par anticipation) le premier pas qui leur en coûte. Un projet concrétisé, ils l'intègrent dans leur culture...

En 1984, R. Boyd aura peut-être une parole historique: "Et pourtant elles (les turbines) tournent"...

Plus que de la discussion oiseuse, des générateurs jaillira la lumière. C'est cela l'important... tout le reste est littérature.



La route permanente a déjà atteint la rivière Rupert. (En pointillé le futur parcours).

Banque Canadienne Nationale

DIVIDENDE no 330

Un dividende de 22 cents par action du capital versé de la Banque est déclaré pour le trimestre finissant le 31 juillet 1973. Ce dividende sera payable à compter du 1er août 1973, au bureau principal et à toute succursale de la Banque, aux actionnaires inscrits le 29 juin 1973, à la fermeture des guichets.

Par ordre du Conseil d'administration,
Le Vice-président et directeur général en chef,

GERMAIN PERREAULT

Montréal, le 22 juin 1973.

Le rapport...

(Suite de la page 1)

mettrait au Canada d'évaluer avec plus de justesse notre industrie pétrolière. Ce genre d'attitude reflète plus une attitude de "wishful thinking" plutôt qu'une façon d'affronter des différents provinciaux sur le sujet.

Le rapport MacDonald a sciemment oublié les problèmes des disparités régionales. La seule référence aux travailleurs de l'industrie pétrolière a été celle qui soutient qu'en Alberta, la compagnie est le soutien de famille.

Les hauts-fonctionnaires ont aussi proposé que le ministère des

Mines et Ressources prenne position en faveur du pipeline pétrolier entre Montréal et Toronto. Une telle position est une source latente de conflit vis-à-vis du Québec qui a déjà énoncé ses couleurs et déclaré qu'il soutenait dans l'Est l'établissement d'installation pétrolière tournées vers les importations massives de carburant étranger.

Il semble donc bien encore une fois que la solution pan-canadienne est comprise dans le "package deal" fédéral, sans tenir compte de la consultation avec les provinces.

Le gouvernement a clairement indiqué qu'il soutenait l'idée de l'exploitation des ressources sans imposition de contrôle des prix. Cette thèse, selon le ministre MacDonald aurait pour effet de laisser une grande flexibilité aux produits pétroliers quant aux prix pratiqués, mais aussi pour protéger les dividendes de père de famille payés par la Bell ainsi que les facilités offertes par les grandes compagnies de finances des marchands indépendants afin d'éliminer toute idée de fusion et de lobbying.

Sous prétexte des nombreuses formalités et tracasseries procéduraires que l'État devrait contrôler si on instaurait un gel des prix, le gouvernement donne le feu vert à sa politique de croissance à outrance.

Quant à la théorie du frigidaire que l'on propose dans le rapport, soit de garder pour plus tard l'énergie disponible pour la consommer plus tard, elle semble absolument impossible si l'on considère les forces en présence.

A tout bien peser, il semble donc que l'on soit à nouveau devant une espèce de rapport Watkins. Les expériences précédentes de consultation avec les provinces ont suffisamment démontré le peu d'empressement de ces dernières à endosser un point de vue national qui pourrait représenter un énorme manque à gagner dans le secteur secondaire.

Le rapport de M. MacDonald accouchera-t-il d'une souris? Cela est fort probable quand on pense à l'enjeu de la partie. De toute façon, la fadeur et l'ambiguïté étant les fruits dominants du rapport, on peut

s'attendre déjà à des grognements d'insatisfaction dès que les provinces auront pu apprécier le rapport à sa juste valeur. C'est là déjà un indice que peut nous laisser en grève une nouvelle fois.

General Cigar...

(Suite de la page 2)

cigarettes, qui requièrent beaucoup moins d'espace que les machines traditionnelles. Une étude de l'espace disponible dans nos usines du Québec a démontré qu'à la suite de certaines modifications, notre usine de St-Henri pouvait recevoir toutes de chaînes de production de cigares, alors que notre usine de Joliette, qui traite déjà une partie du tabac à cigares, peut absorber la totalité du traitement et de l'écotage du tabac à cigares. Ce programme freinera l'accroissement de nos cours d'exploitation.

M. Ricard a tenu à souligner que le rythme de mise en application des différentes étapes de ce projet serait déterminé par le temps que la compagnie mettra à étudier et à résoudre, de concert avec son personnel, les problèmes découlant de cette décision.

M. Ricard a ajouté: "L'annonce de notre décision n'entraînera pas d'effet immédiat sur le personnel de notre usine de la rue Holt. La politique de dialogue de la compagnie avec ses salariées a dicté notre décision de faire connaître des maintenant nos projets, afin d'assurer une participation active de tous les intéressés à l'étude et au choix des mesures qui s'imposeront. Un comité mixte, formé d'un nombre égal de cadres supérieurs du Syndicat international des travailleurs du tabac et de la Direction de la compagnie, a été créé en 1965 pour assurer la participation des salariées à la solution des problèmes résultant de changements technologiques."

"Cette rationalisation de notre exploitation au Québec, a conclu M. Ricard, augmentera l'importance de notre usine de Joliette et permettra à notre usine de St-Henri de continuer à jouer un rôle encore plus important au sein de notre entreprise.

Vers un...

(Suite de la page 10)

leurs, grâce à la divulgation de renseignements sur les transactions, à une réglementation plus efficace des transactions et à une surveillance conjointe de ces dernières, suscite la participation du public et accroisse la liquidité des valeurs canadiennes;

4) on poursuit l'examen d'hypothèses de travail qui vise à permettre l'inscription d'un grand nombre de titres et la participation de l'ensemble des agents de change à un système de transactions par ordinateur.

Ce Comité mixte se réunira à nouveau en septembre 1973 à Toronto.

Le revenu...

(Suite de la page 7)

joueront dans l'avenir un rôle plus important sur le marché du travail, particulièrement aux niveaux de responsabilités plus élevées.

Parmi ces raisons, on peut citer les réclamations des mouvements de femmes qui se font entendre à travers le monde occidental, la législation du travail qui interdit toute discrimination fondée sur le sexe, l'arrivée des femmes plus instruites sur le marché du travail et un nombre d'hommes insuffisant dans de nombreuses professions traditionnellement masculines.

Six pays...

(Suite de la page 3)

d'enseignement de Costa Rica et à lui permettre de mieux répondre aux besoins socio-économiques.

Un projet d'enseignement au Mali - dont le coût sera d'un montant équivalent à 6,200,000 dollars et que prépare l'UNESCO - bénéficiera d'un crédit de 5 millions de dollars de l'IDA.

Six organismes financiers japonais et américains participent au prêt de la Banque Mondiale à la Corée pour un montant total équivalent à 510,000 dollars environ.

Le prêt à la Banque Mondiale à la Corée a une durée de 25 ans, comprenant un différé d'amortissement de cinq ans; le prêt accordé à la Yougoslavie a une durée de 20 ans, avec un différé d'amortissement de quatre ans; le prêt accordé à Costa Rica a une durée de 30 ans, avec un différé d'amortissement de dix ans.

Tous ces prêts portent intérêt au taux de 7.25% l'an. Les crédits de l'IDA ont une durée de 50 ans, comprenant des différés d'amortissement de dix ans; ils ne portent pas intérêt, sous réserve d'une commission de 0.75% l'an pour couvrir les frais administratifs de l'IDA.

Le bill...

(Suite de la page 3)

tructions du Guinness Group of British Properties à Vancouver et de la ville de Kanata aux environs d'Ottawa, dont la conception a été l'oeuvre

de M. Bill Teron, récemment nommé président de la Société centrale d'hypothèque et de logement."

"M. le ministre Gillespie a laissé entendre que le projet de loi n'a pas pour but de couvrir les opérations immobilières. Si tel est le cas, il est essentiel qu'il soit amendé avant son adoption pour que ses intentions soient claires aux yeux de tous ceux qui travaillent dans cette industrie clé."

La course...

(Suite de la page 3)

of Canada et Simpsons-Sears, et un dividende déclaré par Massey-Ferguson le premier depuis décembre 1970) ont contribué fortement à la croissance dans ce secteur.

Les dividendes de juin dans 1 groupe des mines totalisent \$64.3 millions, soit une légère progression par rapport à \$62 millions l'an dernier mais un recul sur le chiffre de \$70.6 millions en juin 1971. Le dividende de Cominco est de \$2.6 millions au paiement de l'année précédente.

Dans le secteur des services publics les paiements en juin s'élèvent à \$6.6 millions, soit une baisse par rapport à \$10.7 millions en 1972 et à \$7.8 millions en 1971.

Le groupe des institutions, fiducies, etc. ont enregistré un nouveau record ce mois-ci, en distribuant \$25.8 millions de dividendes contre \$24.6 millions il y a un an \$20.7 millions il y a deux ans.

Dans le secteur...

(Suite de la page 5)

opposés qui s'affrontent lors de ces négociations, il y a des freins et des contrepoids. (...)

Ainsi donc, dans l'ensemble, nous ne sommes pas en présence d'un seul mécanisme, mais d'une série de mécanismes dont aucun n'est carrément ouvert au public, aux gouvernements ou aux organismes de réglementation. (...)

Il est devenu absolument nécessaire que ces mécanismes de négociations soient ré-évalués, examinés et adaptés aux besoins actuels, si nous voulons assurer le partage rationnel des ressources dans ce secteur toujours affamé de capitaux, et si nous voulons respecter le droit du public à être consulté, à comprendre et à être représenté dans un secteur où il accorde des privilèges de monopole qui s'appliquent à des fonctions et à des services importants. (...)"

Optique d'une révision

M. Pelletier a conclu: "Si nous devons effectuer une étude réaliste des nouveaux mécanismes possibles, j'éliminerais immédiatement, pour ma part, deux cas extrêmes: la réglementation ou le contrôle fédéral de toutes les installations de télécommunications et la réglementation ou le contrôle par les provinces de toutes les installations qui sont dans leurs territoires respectifs. (...)"

Toute solution ou groupe de solutions ne devra pas seulement être économiquement rentable et socialement souhaitable, mais aussi politiquement réalisable. Cette dernière exigence peut être la plus difficile à satisfaire. En effet, la partie politique du problème peut être difficile à résoudre, non pas à cause de la mauvaise volonté ou de l'ineptie des gouvernements et de leurs représentants, mais plutôt parce que, au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent la juridiction en matière de télécommunications suivant un système très complexe et unique au monde."

La production...

(Suite de la page 6)

250 milliards de pieds cubes-jour, plaçant ainsi le projet dans la catégorie des plus grandes mines de charbon du monde. On devra disposer de plusieurs trains de drague-lignes pour extraire 6,000 tonnes de minerai à l'heure avec deux équipes par jour à raison d'une semaine de cinq jours. En utilisant de préférence le système Lurgi, le gaz extrait du charbon peut coûter aussi cher que \$1.25 le million de pieds cubes la première année. Avec des procédés techniques futurs, le prix moyen pourrait se situer entre 66 et 80 cents, en supposant que le charbon ne coûte que \$4 à \$6 la tonne. Mais toutes les statistiques se fondent sur les prix actuels, qui ne cesseront sûrement pas de grimper avec tout le reste.

Mais d'autres experts en la matière ont fait des estimations moins optimistes. Ainsi, le vice-président et directeur général de Consolidated Natural Gas Ltd a calculé qu'il en coûterait \$1.60 le million de pieds cubes de gaz à une distance de 500 milles seulement de l'usine.

Les industries...

(Suite de la page 9)

a-t-il dit, ne correspondront pas directement à l'augmentation des ventes à ce stade, à cause des frais de mise en train de nouvelles installations de commercialisation au détail de la société beaver.

Parlant des mesures projetées par le gouvernement pour contrôler ou restreindre les investissements étrangers au Canada, M. Molson ne semble pas tout à fait d'accord de la façon d'agir du gouvernement. Celui-ci a en effet souligné qu'aux termes du projet de loi, l'investisseur étranger est requis de prouver non seulement que son projet ne sera pas nuisible mais encore qu'il sera à l'avantage du Canada. Pour M. Molson, il s'agit là d'un jugement subjectif qui confère un pouvoir discrétionnaire au ministre et qui accroîtra l'incertitude.

M. Molson a finalement insisté sur l'élaboration minutieuse de politiques orchestrées en matière d'alimentation et d'énergie. Aussi, a-t-il déclaré, qu'il serait mauvais de développer nos ressources énergétiques pour la seule consommation des Etats-Unis.

Résumé des résultats financiers.

Les ventes consolidées ont été de \$522,238,406 en regard de \$376,039,937 l'année précédente. La croissance de la plupart de nos entreprises et les résultats d'une année entière de commercialisation au détail ont contribué à cette augmentation.

Les bénéfices nets de l'exercice ont atteint \$22,021,771 à rapprocher de \$16,724,797 en 1972. En fin d'exercice, le fond de roulement était de \$72,338,068 équivalent à peu près au montant de 1972. L'actif à court terme et le passif à court terme ont augmenté, par suite de l'accroissement des comptes à recevoir et des stocks reliés à progression des ventes.

CARTES D'AFFAIRES

**Cournoyer
Gunn
& Denault
Inc.**

conseillers en administration

QUÉBEC • MONTRÉAL
Filiale de Riddell Stead & Associés Ltée

Appel d'offres

SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS APPELS D'OFFRES

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumissions pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au:

**Gouvernement du Québec,
Ministère des Travaux Publics
et de l'Approvisionnement
Service Général des Achats
Bureau des appels d'offres
Québec,
Tél.: 643-5438**

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projet	Description	Livraison
6907	35,000 livres de chiffons d'essuyage	Différentes localités
6908	4,800 paires de pantoufles	Charlesbourg-ouest
Clôture des soumissions: 10 juillet 1973		15:00 heures
6882	12,000 gallons antigel pour moteur à combustion interne	Différents endroits
Clôture des soumissions: 13 juillet 1973		15:00 heures

**BENOIT DESHAYE
SOUS-MINISTRE ADJOINT**



**GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC**

Appel d'offres

SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS APPELS D'OFFRES

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumissions pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au:

**Gouvernement du Québec,
Ministère des Travaux Publics
et de l'Approvisionnement,
Service Général des Achats,
Bureau des appels d'offres
Québec,
Tél.: 643-5438**

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projet	Description	Livraison
6910	Impressions: 22 numéros de Gazette Multi-Média tirage, 25,000 - 2 couleurs	Différents endroits
	Sont admis à soumissionner les imprimeurs ayant leur établissement (S.P. 6910) dans le Montréal Métropolitain.	
Clôture des soumissions: 11 juillet 1973		15:00 heures
6909	32 remorques pour planteuses mécaniques	Différents endroits
Clôture des soumissions: 17 juillet 1973		15:00 heures
6845	50,000 gallons huile à chauffage no 2	Divers endroits comté de St-Jean et d'Iberville
6891	46,500 gallons huile à chauffage no 2 2,000 gallons huile à chauffage no 1	Divers endroits comté de Drummond
Clôture des soumissions: 20 juillet 1973		15:00 heures

**BENOIT DESHAYE
SOUS-MINISTRE ADJOINT**



**GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC**